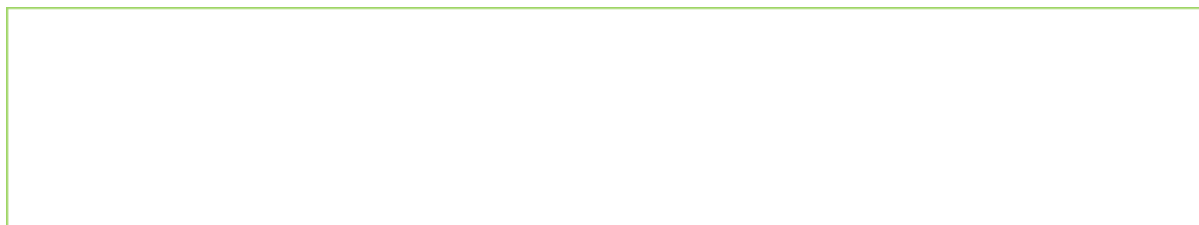


DEBAT PUBLIC DUNKERQUE EOLIEN EN MER



SALLE/ADRESSE :	Dunkerque, Halle aux Sucres
PARTICIPANTS :	63 personnes en salle, 38 sur Zoom
DÉBUT > FIN :	18 h 35 à 21 h 28 (durée du REC : 2 h 53)
QUESTIONS-RÉPONSES :	17 questions

CPDP

M.	Roland	PEYLET	Président de la Commission particulière du débat public
M^{me}	Dominique	SIMON	Membre de la Commission particulière du débat public
M^{me}	Priscilla	CASSEZ	Secrétariat général
M.	Éric	BONTE	Secrétariat général
M^{me}	Christine	MARCO	Secrétariat général

Intervenants :

M.	Jean-François	MONTAGNE	Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque
M.	Tommy	ELEOUET	Chargé de mission à la CRE
M.	Xavier	ARNOULD	Directeur d'EMD
M^{me}	Joan	CAUVET	Directrice du projet de raccordement EMD pour RTE
M.	Pierre	GRANGÉ	Chef de service à la DREAL des Hauts-de-France
M^{me}	Gaëlle	MALQUIN	Responsable des achats pour RTE
M.	Maxime	PLANQUE	Chef de projet chez EDF Renouvelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bonsoir à tous. Merci d'être venus pour ce quatrième acte du débat public sur ce projet de parc Éolien en Mer au large de Dunkerque, quatrième acte d'un débat qui va en compter 12 au total. Vous avez vu le programme. Nous devons le tenir au printemps. Nous le tenons cet automne dans les conditions sanitaires qui sont ce qu'elles sont, cela veut dire que l'on est obligé ne respectez les strictes règles qui nous sont imposées. Cela veut dire : le masque, personne ne touche le micro qui sera tendu par des hôtesse. Nous avons deux salles. La salle ici, dont nous avons dû limiter les effectifs pour les raisons que vous savez, mais il y a aussi une salle virtuelle, la salle Zoom avec autant de monde. Nous la verrons tout à l'heure. Tout le monde s'est inscrit et tout le monde a laissé ses coordonnées pour les raisons que j'ai indiquées. La séance de ce soir sera animée par Dominique SIMON, qui est membre de la Commission particulière du débat public. J'ai oublié de me présenter, j'en suis le Président, Roland PEYLET. Les deux autres membres de la Commission, pour les mêmes raisons de l'imitation des effectifs, nous suivent en Zoom, de loin. Ils ne sont pas présents physiquement. Nous sommes quatre en tout. Je vais donner la parole d'abord à Monsieur MONTAGNE, Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque. La salle Zoom parlera tout à l'heure, à son tour, comme la salle physique. Monsieur le Vice-Président, à vous la parole.

M. Jean-François MONTAGNE, Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Merci, monsieur le Président. Bienvenue à la Halle aux Sucres, cette salle réelle, et à la salle, si j'ai bien compris, non pas virtuelle, mais la salle Zoom. Bienvenue à la Halle aux Sucres, équipement communautaire dédié à la Ville Durable. Je pense que c'est le bon endroit pour débattre. C'est un lieu d'expositions, lieu de colloques et lieu de débats. Ici, dans le territoire dunkerquois, on a l'habitude de dire que l'on sait débattre. Il y a de multiples rendez-vous que l'on monte avec les citoyens. Quelques exemples : Les Fabriques d'Initiatives Locales sur Dunkerque, les votations organisées par exemple sur la piétonisation de la place Jean-Bart. Je ne vais pas être plus long ce soir. Je crois que le temps est le temps du débat citoyen, comme il était indiqué sur le PowerPoint qui a défilé un certain nombre de fois. C'est l'endroit pour s'informer, pour prendre la parole, pour donner son avis. C'est aussi l'endroit pour se faire son avis. La place au débat, maintenant. Merci.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur le Vice-Président. Dominique, à toi.

M^{me} Dominique SIMON, Membre de la Commission particulière du débat public

Bonsoir à tous. Avant que nous rentrions dans le vif du débat, c'est toujours important au début d'une réunion de ce type de se redire ensemble quel en est le cadre. Je voudrais d'abord vous rappeler qui est à l'origine de ce débat et qui l'organise. Nous sommes quatre dans la Commission particulière du débat public qui a été désignée par la Commission nationale du débat public. Cette Commission nationale est une autorité indépendante qui fête ses 25 ans et qui n'a d'autre mission que d'assurer un élément essentiel qui figure dans la Constitution, qui est le droit de tout citoyen d'être informé et de participer aux décisions sur des projets qui ont un impact environnemental important. Cette Commission particulière est composée de Roland, son Président, et autour de lui, Claude BREVAN, Jacques ROUDIER et moi-même. Elle est assistée par un Secrétariat général composé de Priscilla CASSEZ, Éric BONTÉ, Christine MARCO et Valentine COLLET, une stagiaire auprès de nous. On est là pour quoi ? On est tous différents, mais on a en valeurs communes les principes fondamentaux du débat public. Notre rôle est de faire en sorte que ces principes soient respectés et tenus tout au long de ce débat. Les deux premiers nous concernent directement : c'est l'indépendance et la neutralité. Aussi divers que nous soyons au sein de cette Commission, nous avons en commun d'être totalement indépendants par rapport à toutes parties prenantes au projet dont nous parlons ce soir. Nous sommes neutres, c'est-à-dire qu'au fond, nous ne sommes pas là pour le projet. Nous ne sommes ni pour ni contre le projet, mais nous sommes là pour le débat. Nous sommes attachés à ce que le débat ait lieu autour de ce projet. La transparence est un élément fondamental du débat public. Nous allons veiller, comme nous avons commencé à le faire depuis le début de la préparation de ce débat, à ce que vous puissiez disposer de manière transparente de toute l'information disponible pour vous éclairer, pour répondre à vos questions. Bien évidemment, la transparence va colorer cette réunion, comme toutes les réunions qui auront lieu dans le cadre de ce débat. Ce qui colore également les échanges que nous aurons, c'est le principe d'argumentation. C'est-à-dire que le débat n'est pas la confrontation de position pour ou contre. C'est la mise au débat d'arguments. On demande à chacun,

quand il exprime un avis, de l'argumenter. L'idée est d'améliorer, d'approfondir l'intelligence de chacun sur ce projet, ces enjeux et de permettre in fine aux maîtres d'ouvrage de comprendre quels sont les enjeux, les questions qui se posent et les thématiques qu'il va falloir travailler dans ce projet s'il se fait. L'égalité de traitement veut que chacun ici ait la même place. Il n'y a pas de place particulière pour qui que ce soit. La parole de tout citoyen a la même valeur que celle de tout autre. Donc, nous sommes très attentifs à veiller à cela. Enfin, le dernier principe est celui de l'inclusion. Cela va avec le précédent, au fond. Il s'agit pour nous, Commission du débat public, de faire en sorte que nous puissions aller chercher et donner la parole à ceux qui n'ont pas l'habitude de la prendre. C'est cela, l'inclusion.

Munis de ces six principes et ayant un peu observé grâce à des entretiens préparatoires et un questionnaire quels étaient les enjeux, nous avons tressé un dispositif de débat public autour de six types de modalités de réunions publiques. Le premier type s'appelle « Croiser les regards ». C'est une réunion où tout le monde peut parler de tout autour de ce projet. La deuxième modalité que vous voyez ici s'appelle « Associer les territoires ». C'est aussi une réunion publique. On va sur les territoires, dans les villes du territoire concernées par le projet, particulièrement les villes côtières, et on peut débattre en particulier d'un thème. C'est ce que nous avons fait il y a peu de temps à Zuydcoote où nous avons parlé des impacts paysagers de ce projet. Il y a une modalité un peu particulière qui n'est pas une réunion publique, mais qui s'attache à faire que certains acteurs particuliers puissent s'exprimer et exprimer leur point de vue. C'est un format plus réduit que nous avons, qui est bien sûr mis à disposition ensuite de l'ensemble du public, mais cela n'est pas une réunion publique. Nous avons par exemple comme types d'acteurs pour lesquels nous proposons ce type de modalité les industriels, les pêcheurs et il y aura les acteurs du tourisme. La rencontre publique du troisième type, que nous inaugurons ce soir, c'est une rencontre qui s'appelle « Approfondir les enjeux ». Il s'agit en effet d'approfondir une thématique particulière. Nous avons deux autres éléments de ce dispositif un peu différents, qui ne sont pas des réunions publiques. C'est une activité qui s'appelle « Aller au contact », qui répond vraiment à notre principe d'inclusion, où nous nous déplaçons. Vous avez sûrement déjà vu quelque part le fameux « Cyclomaton » qui est repérable et qui permet, sur des lieux où il y a le grand public, d'informer sur le débat et d'inviter à participer, à exprimer des avis ou des questions. Cela, c'est tout au long du débat. Enfin, nous avons aussi un groupe témoin d'une vingtaine de personnes qui suit ce débat, qui se réunit à intervalles réguliers et qui, à la fin du débat, nous donnera son point de vue sur le débat et sur le projet.

Nous avons croisé et tressé toutes ces modalités dans un calendrier qui a commencé le 14 septembre et se terminera le 13 décembre, avec une réunion de restitution le 16 février. Je n'ai pas mon pointeur, mais vous voyez que nous sommes encore tout au début, ici, le 8 octobre. Nous avons encore plein d'événements à venir. Le détail de ce calendrier se trouve sur un certain nombre de documents, des flyers qui sont à disposition à l'entrée de cette salle. Comment participer au débat ? Il y a plein de façons de participer au débat. Vous qui êtes là ou dans la salle Zoom, vous participez au débat en participant à ces réunions publiques, en profitant de ces réunions pour poser vos questions et exprimer vos avis. Vous pouvez, si vous êtes sur le territoire Dunkerquois, aller à la rencontre de la Commission avec le « Cyclomaton ». Nous étions aujourd'hui dans les locaux de l'entreprise Coca-Cola. Vous pouvez, sur ce « Cyclomaton », enregistrer directement des vidéos. Vous pouvez rédiger des contributions et émettre des avis. Vous pouvez aussi rédiger des cahiers d'acteurs pour les associations, par exemple. Vous pouvez utiliser le site Internet qui a été mis en place spécifiquement pour ce débat. Sur ce site, vous pouvez trouver un tas d'informations. Vous pouvez poser vos questions, émettre des avis. Si vous posez des questions, vous aurez des réponses dans les 15 jours qui suivent. Au 16 rue Thiers à Dunkerque se trouve le local de la Commission. Vous pouvez vous y rendre régulièrement si vous le souhaitez et vous informer sur place. Il y a le « Cyclomaton » sur place également.

Enfin, les suites du débat public. Lorsque ce débat sera terminé, le 13 décembre, la Commission particulière aura deux mois pour établir un compte rendu du débat. Une nouvelle fois, il ne s'agira pas dans ce compte rendu de dire si on est pour ou contre le projet, mais d'extirper de tout ce débat la majorité des arguments qui auront été échangés, et les questions qui se posent sur ce projet pour le maître d'ouvrage, lequel maître d'ouvrage disposera ensuite de trois mois pour dire ce qu'il fait de ce compte rendu, les décisions qu'il prend, ce qu'il retient des suggestions et recommandations qui lui ont été faites et il expliquera pourquoi, le cas échéant, s'il ne retient pas certaines de ces recommandations. Tout cela, les documents bilan, comptes rendus et décisions du maître d'ouvrage, étant publié sur le site de la Commission nationale du débat public.

Voilà le cadre dans lequel nous allons échanger ce soir, le cadre du débat. Je vous propose, puisqu'il s'agit d'une réunion « Approfondir les enjeux », de rentrer maintenant dans le vif du sujet. Je vais d'abord vous expliquer un petit peu quel est le déroulé prévu pour cette réunion. Mais avant cela, puisque le thème de cette réunion, ce sont les aspects économiques et les retombées pour le territoire, thème que nous n'avons pas tiré du chapeau, mais qui a fait l'objet de questions nombreuses, on a des questions sur le site, nous avons eu des questions dans le questionnaire... Et nous avons eu aussi quelques vidéos dans le cadre de notre « Cyclomaton ».

Vidéo [00:23:54] à [00:24:55] du REC

M^{me} Dominique SIMON, Membre de la Commission particulière du débat public

Sur le vif, quelques remarques qui prouvent qu'on se questionne sur le projet lui-même. Est-ce que cela tient la route ? J'allais dire, est-ce que cela « flotte » ? Et puis, ensuite et surtout, quelles sont les retombées possibles pour le territoire ? Qu'est-ce que cela peut apporter ? C'est l'une des questions que l'on a eues sur le site. Qu'est-ce que ce projet apporte au Dunkerquois ? C'est de cela que nous allons parler ce soir. Comment ? Nous allons le faire en deux temps. Le premier temps sera consacré aux aspects généraux de l'économie du projet lui-même, les aspects du financement du projet et le cadre dans lequel s'inscrit ce projet. Et puis, nous aurons une deuxième partie qui sera plus spécifiquement consacrée aux retombées sur le territoire.

Pour la première partie, je vais vous proposer de la commencer en sollicitant un représentant de la CRE, la Commission de Régulation de l'Énergie, qui va vous en dire un petit peu plus, qui va pouvoir à distance, parce que lui-même est dans la salle Zoom, vous donner quelques éléments sur l'économie en général de l'éolien en mer, avec quelques éléments plus spécifiques au projet de Dunkerque, puisque le projet dont nous parlons aujourd'hui, qui a été attribué aux maîtres d'ouvrage EMD et RTE, l'a été au terme d'un dialogue concurrentiel avec un cahier des charges qui spécifie un certain nombre d'éléments du côté de l'économie. Monsieur Tommy coût va nous donner ces informations pour commencer. Bonjour et bienvenue. Ensuite, après cet exposé, nous écouterons les maîtres d'ouvrage qui nous réexpliqueront rapidement quel est le projet qu'ils proposent et qui s'attarderont plus particulièrement sur les aspects économiques. Ensuite, nous rentrerons dans la phase des questions-réponses. Vous aurez la parole pour questionner, demander des précisions pendant une bonne trentaine de minutes avant que nous abordions la deuxième partie sur les retombées pour le territoire. J'espère que c'est clair pour vous. Je demande à Monsieur ELEOUET, que je remercie beaucoup de bien vouloir contribuer à ce débat par cette présentation, de nous en dire un petit peu plus sur le modèle économique de l'éolien en mer.

M. Tommy ELEOUET, Chargé de mission à la CRE

Bonjour. Merci, Madame SIMON. J'espère que vous m'entendez tous bien, y compris dans la salle à Dunkerque. Je vais vous exposer un petit peu le rôle de la CRE, la Commission de Régulation de l'Énergie, dans le développement de l'éolien en mer et dans la sélection de ce parc. Pour vous dire rapidement ce qu'est la Commission de Régulation de l'Énergie, je dirai CRE ensuite pour plus de commodité, c'est une autorité administrative indépendante qui a été créée en 2000-2001, que le gouvernement, le Parlement, a chargé d'assurer la libéralisation du marché de l'énergie, de l'électricité et du gaz. La principale mission est plutôt autour de la régulation des réseaux, mais en l'occurrence, nous avons aussi un rôle s'agissant de la sélection du lauréat, donc du producteur, dans le cas d'espèce du parc Éolien en Mer au large de Dunkerque d'EMD. Donc, ces deux missions sont rappelées sur le transparent que vous pouvez voir actuellement. Nous participons au dialogue concurrentiel qui a abouti à la sélection du lauréat à différents stades. Nous recevons les candidatures des entreprises ou des groupements d'entreprises qui souhaitent participer à ce dialogue concurrentiel. C'est une étape dans le passé qui s'est tenue en 2017. Nous proposons au gouvernement une liste des entreprises qui correspondent aux critères que le gouvernement a fixés. Le dialogue va aboutir à la rédaction d'un cahier des charges qui fait l'objet d'un dialogue, d'un débat avec les entreprises ou groupements d'entreprises qui participent et qui ont donc été sélectionnés pour le faire. À l'échéance de ce débat, un cahier des charges est proposé par le gouvernement, par le ministre chargé de l'Énergie, et la CRE va émettre, proposer un avis qui a été rendu public à destination du gouvernement qui lui demandait son avis, mais aussi, puisqu'il est rendu public, de toute personne qui souhaite le connaître et peut aller lire notre avis sur ce projet de cahier des charges. Ensuite, nous recevons les candidatures des candidats qui souhaitent construire ce parc. Nous instruisons les candidatures et nous proposons au gouvernement un lauréat. Cela signifie que le cahier des charges reste de la compétence du gouvernement et du ministre chargé de l'Énergie. Nous sommes plutôt la partie qui réalisera l'instruction, c'est-à-dire que nous recevons les candidatures,

nous les instruisons selon des critères que je vais vous exposer un peu plus tard et qui sont prévus dans le cahier des charges. Donc, le cahier des charges, c'est à la fois le support de notre action, ce qui nous permet d'instruire, mais aussi la limite de notre action. C'est-à-dire que l'on s'inscrit dans un cahier des charges qui est défini, que les candidats connaissent, et on ne peut pas aller au-delà de ce cahier des charges. On doit rester dans ce cadre qui a été fixé par le gouvernement qui garde la compétence de la politique énergétique.

La deuxième mission sur l'aspect lié à ce projet en particulier, c'est que la CRE encadre l'investissement lié au raccordement. Elle va fixer un budget cible à RTE et RTE est financièrement incité à le respecter. J'en parlerai un petit peu à la fin. Il y a quelques travaux également autour de l'encadrement de la procédure qui va amener au raccordement, plutôt la procédure contractuelle entre RTE et le futur producteur, ou en tout cas le lauréat de l'appel d'offres. S'agissant du coup de l'éolien en mer, il y a eu six premiers parcs qui ont été attribués en 2011 et en 2013, dont trois sur la façade normande à des prix qui étaient relativement élevés. C'était vraiment le début de la filière avec un certain nombre d'engagements prévus avec ces offres et des tarifs qui étaient compris entre 165 et 200 € par mégawattheure pour l'électricité produite. Ces tarifs ont été renégociés par l'État en 2018. Et ces six premiers parcs recevront des tarifs d'achat de l'ordre de 130 à 150 € par mégawattheure. Donc, c'était bien supérieur au prix que vous connaissez pour le parc Éolien en Mer au large de Dunkerque qui est de 44 € par mégawattheure. Donc, il y a eu une baisse très substantielle du prix proposé par EMD et par ses concurrents également. Cette baisse procède de plusieurs effets, plusieurs phénomènes que l'on retrouve dans les pays européens, mais en fait, dans le monde entier :

- l'augmentation de la taille des pales. Plus les pales sont grandes, plus une grande part de l'énergie du vent est captée.

- l'augmentation de la hauteur des éoliennes. Plus on s'élève, plus la moyenne des vents est importante.

- l'augmentation la puissance de la génératrice. La génératrice, c'est la turbine qu'il y a derrière les pales de l'éolienne que l'on voit tourner. C'est celle qui va transformer la force du vent en électricité. Plus elles sont puissantes, plus l'énergie électrique produite en cas de vent fort sera importante.

- l'amélioration des conditions de financement. Aujourd'hui, les conditions de financement de l'économie en général sont plutôt favorables aux investissements avec des taux très bas que vous pouvez connaître aussi pour les investissements que vous pouvez faire, notamment dans l'immobilier, le logement, etc. C'est vrai pour tous les plans de l'économie. C'est vrai aussi pour l'éolien en mer. Donc, cela contribue à diminuer le coût, le tarif proposé.

- l'industrialisation de la filière. C'est-à-dire que quand ce sont les premiers modèles d'éolien en mer qui sont produits et installés, les prix sont plus élevés. Plus vous en faites, quand vous faites des centaines, des milliers d'éoliennes en mer, plus les prix baissent puisque toute la filière s'industrialise. Tout le monde apprend et les coûts diminuent. C'est quelque chose que l'on voit dans toutes les industries, et dans l'éolien en mer en particulier.

Quel soutien public ou collectif sera donné au projet ? Il faut distinguer plusieurs choses. Il faut distinguer la production d'électricité et le raccordement au réseau des éoliennes. Elles sont financées et subventionnées de manière distincte. D'une part, c'est le producteur, EMD en l'occurrence, qui investira dans les éoliennes en mer à partir de ses fonds propres, à partir d'emprunts. C'est lui qui va d'abord investir dans les éoliennes. Le soutien au producteur d'électricité, pour chaque mégawattheure d'électricité qu'ils vont produire, est financé par le budget de l'État. Pourquoi je dis cela ? Parce qu'avant 2016, il existait une contribution au service public de l'électricité. Avant 2016, c'était les consommateurs d'électricité qui payaient pour le développement des énergies renouvelables, la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Depuis 2016, ce n'est plus le cas, c'est le budget de l'État. Si vous avez encore une taxe qui est notée CSPE sur votre facture d'électricité que vous pouvez voir, c'est une taxe comme les autres, comme la TVA, la taxe sur les carburants, toutes taxes qui peuvent exister, les autres taxes et impôts, qui vont abonder le budget de l'État. Et donc, les dépenses qui sont liées, il existe un principe d'universalité budgétaire pour les dépenses de l'État. Il n'y a pas d'affectation entre les recettes et les dépenses. Pour ces parcs éoliens en mer, on ne peut pas dire qu'ils sont financés par une taxe ou un impôt en particulier. Ils sont financés par l'ensemble des taxes et des impôts, l'ensemble des recettes de l'État. Cela, c'est pour la partie production d'électricité.

Ensuite, pour la partie raccordement, c'est RTE qui va investir dans les ouvrages de raccordement. Le coût est porté par RTE. Il est ensuite reporté sur les consommateurs d'électricité à travers le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, qui s'appelle TURPE. C'est aussi une ligne qui est écrite sur votre facture d'électricité. Là, c'est bien le consommateur, vous en tant que consommateur d'électricité, tous les consommateurs d'électricité de France qui vont payer cette tarification des réseaux et qui vont payer directement pour le raccordement de ces ouvrages. C'est un cadre spécifique aux éoliennes en mer. Dans tous les autres cas d'énergies renouvelables et pour tous les autres cas de production, c'est le producteur qui paie le coût du raccordement au réseau. Ce coût est inclus dans le soutien qui est financé par le budget de l'État. Et donc, on est sur la ligne précédente. Mais il y a un cadre spécifique pour les éoliennes en mer, pour les énergies marines qui font l'objet d'une procédure de mise en concurrence et pour lesquelles le producteur ne choisit pas la zone. Dans l'objectif de retrouver le coût total pour la collectivité, il faut additionner ces deux parties pour pouvoir connaître le coût total, et pas uniquement le coût de la production d'électricité. Il faut ajouter également le coût de l'acheminement à terre de cette électricité. Mais ces points seront développés un peu plus par les maîtres d'ouvrage.

Ensuite, de quelle manière le producteur d'électricité est rémunéré par l'État ? C'est un objet qui s'appelle le complément de rémunération, qui prend la forme d'une assurance quant aux revenus qui vont être touchés par le producteur pendant 20 ans. C'est un contrat signé entre l'entreprise qui est l'intermédiaire d'État, EDF Obligation d'achat, c'est une partie du groupe EDF qui est indépendant du producteur et donc, c'est un intermédiaire de l'État qui va signer ce contrat et qui va offrir un complément de rémunération pendant 20 ans. Pendant le reste de la vie du projet, qui est de l'ordre d'une dizaine d'années supplémentaires, il n'y aura pas de soutien public. Donc, le producteur devra par lui-même assurer ses revenus. Il prendra un risque sur le niveau de ses revenus. Pour chaque unité d'électricité qui sera livrée sur le réseau par le producteur, il obtiendra un revenu égal au tarif qu'il a proposé, qui est de 44 € par mégawattheure. Le schéma que vous voyez présente un exemple où les revenus qui tirent sur le marché sont la barre bleu clair/grise qui est en bas. Le complément de rémunération vient compléter sa rémunération qu'il a pu obtenir en vendant son électricité sur les marchés de l'électricité. Donc, le coût du soutien qui est supporté par l'État, c'est la différence entre ce niveau de 44 € par mégawattheure et le niveau du prix de marché. Ce soutien dépend donc d'une part du tarif de référence proposé par le producteur, en l'occurrence 44 € par mégawattheure, et du prix de marché de l'électricité dont le niveau est peu prévisible. On a des références de prix à court terme, à quelques années dans le futur. Mais les prix peuvent évoluer, soit monter, soit descendre en fonction de la composition du parc de production et en fonction de la consommation. Ce qui fait que c'est une assurance pour le producteur de toucher 44 € par mégawattheure, mais c'est une assurance qui est dans les deux sens, qui est symétrique au sens où si le prix de marché de l'électricité est plus bas que 44 € par mégawattheure, l'exemple sur le graphique de gauche, le producteur touche un soutien public. Si le prix de marché est supérieur au tarif de référence, si le prix de marché de l'électricité est supérieur à 44 € par mégawattheure, le producteur va rendre de l'argent à l'État. Donc, c'est une assurance qui fonctionne, qui est symétrique et qui peut amener l'État à soutenir, subventionner directement le producteur, mais qui peut aussi conduire l'État à recevoir de l'argent en fonction du prix de marché de l'électricité.

Nous avons donc fait ensuite des évaluations qui ont pu être faites par la Commission, la CRE, mais aussi par le producteur qui a fait une évaluation. Ces hypothèses sont rappelées ici. La grande variable qu'on ne connaît pas et qu'on peut essayer d'évaluer suivant différents scénarios, c'est le prix de marché de l'électricité. Là, vous voyez trois scénarios potentiels. Deux sont extraits de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, qui est un peu la feuille de route du Gouvernement sur le développement de l'énergie, notamment des énergies renouvelables, et qui fixe des références pour pouvoir évaluer le coût pour les finances publiques de ce développement si jamais les parcs sont soutenus. Un autre scénario dépendait des prix de marché tels qu'ils étaient connus au moment où on a fait l'évaluation. Et donc, en fonction de ces différents prix qui ne sont pas connus aujourd'hui, mais qui doivent faire l'objet d'une simulation sur le futur, sur la durée de 20 ans des contrats de soutien, le producteur pourrait être amené à obtenir un soutien au maximum, selon ces scénarios, de 500 millions d'euros. Dans le scénario le plus favorable pour l'État, qui est l'évaluation faite par le candidat, cela serait de l'ordre de 1,5 milliard d'euros que l'État toucherait de la part du producteur. Ces évaluations doivent être prises avec précaution. On ne connaît pas l'évolution future des prix de marché de l'électricité. Et donc, cela reste des évaluations qui sont prévisionnelles et qui ne donnent pas un futur défini.

Je vais vous présenter ensuite rapidement les critères qui ont présidé à la sélection des lauréats. Comme j'ai pu vous le dire en introduction, ces critères sont définis dans le cahier des charges qui est

décidé par le ministre chargé de l'Énergie. La CRE n'est que le service instructeur et donc va appliquer les critères qui lui ont été demandés. Donc, c'est la possibilité, mais aussi la limite de son action. Donc, les critères sont rappelés sur le premier tableau. Il y a trois gros critères qui sont le prix, l'optimisation de l'occupation de la zone et la prise en compte des enjeux environnementaux, avec différents sous-critères, dont le plus important en termes de pondération dans la note reçue par chacun des candidats est la valeur du tarif de référence, ce que je vous présentais avant, c'est le 44 € par mégawattheure d'EMD. C'est le niveau qui définira s'il y a besoin d'une subvention ou pas pour le producteur en fonction de ses revenus. Donc le principe, c'est le mieux-disant sur ce critère, c'est-à-dire celui qui propose le prix le plus bas. Le tarif de référence le plus bas aura la note la meilleure sur ce critère.

La robustesse du montage contractuel et financier sur 10 points. Je vous expose après comment il a été pris en compte. Ensuite, les quatre critères sont l'emprise de l'installation et l'éloignement par rapport à la côte, le nombre d'éoliennes de l'installation et le montant alloué aux mesures. Le cahier des charges proposait des formules mathématiques permettant de calculer les points obtenus par les candidats. Le lauréat a obtenu 30 points sur les 30 qui étaient attribués sur ces critères, ce qui signifie que ce sont des engagements fermes de la part du lauréat sur ces critères. Il ne peut pas revenir dessus. Il ne peut pas proposer de dépasser ces critères de notation qui sont que le parc a une emprise de 50 km² au maximum. Le producteur peut proposer un parc d'une emprise plus faible, mais pas plus élevé. Le parc sera au moins à 10 km de distance de la côte. Il sera composé de 46 aérogénérateurs au maximum. Le producteur s'est engagé à louer au moins 40 millions d'euros aux mesures et aux suivis environnementaux du projet. Donc, ce sont les différents critères sur lesquels il a obtenu tous les points. Ensuite, sur la partie de la robustesse du montage contractuel et financier, 10 points ont été attribués par le cahier des charges. Le cahier des charges encadrait les critères qui pouvaient être pris en compte. Il donnait des lignes selon lesquelles ce critère devait être évalué sans préciser les modalités d'évaluation. La CRE a dû les préciser pour pouvoir attribuer ces 10 points. Et donc, elle a pris en compte les différents items qui sont dans ce tableau. Nous avons tenu compte, pour estimer si le montage contractuel et financier était robuste, de différents critères comme l'écart entre les lauréats. On regardait quelle était la puissance unitaire de chacune des éoliennes proposées par chacun des candidats, en sachant qu'ils proposent de construire un parc dans une échéance lointaine dans le temps. On sait qu'il existe un progrès technologique, mais on peut difficilement évaluer ce qu'on fera en 2026, puisque c'est la date prévue de mise en service des éoliennes par le cahier des charges. On sait qu'il y aura un progrès, mais on ne peut pas savoir quelle sera la puissance réelle des éoliennes à ce moment-là. Donc, on est parti du principe que les candidats pouvaient évaluer par eux-mêmes ce que serait la puissance des éoliennes à cette échéance. On est parti du principe d'attribuer des points à ceux qui faisaient des prévisions conformes avec celles du secteur, en tout cas des experts du secteur.

Ensuite, un écart relatif au coût d'investissement. C'est un peu le même principe que les coûts unitaires. On voulait regarder si les coûts d'investissement prévus par les différents candidats étaient cohérents. Si un candidat proposait d'investir à des prix beaucoup plus bas que les autres et voulait essayer de nous dire qu'il allait réussir à trouver des éoliennes beaucoup moins chères que ses concurrents, on proposait de ne pas lui attribuer de points, puisque c'est une mesure assez étonnante. Le nombre de fournisseurs d'éoliennes n'est pas infini. Les producteurs les connaissent. Et donc, tout le monde devrait avoir des éoliennes d'un prix à peu près équivalent. Ils ont des capacités de négociation qui permettent d'avoir des prix différents, éventuellement, mais ils ne peuvent pas diviser par deux le prix des éoliennes par rapport à leurs concurrents. Ensuite, la pertinence du calendrier. On a tenu compte du calendrier proposé par les différents candidats pour atteindre la mise en service en 2026. On a regardé s'ils tenaient compte de toutes les procédures administratives qu'ils devaient conduire, et notamment, pour parler de ce qui nous intéresse aujourd'hui dans ce débat public tenu par la CPDP, s'ils prenaient en compte toutes les étapes pour arriver au bouclage financier et les aléas météo pour la construction du parc et pour l'investissement. Quand on construit un parc en mer, on ne peut pas construire tous les jours. La météo en contraint les jours où il sera possible d'installer des éoliennes. On a vérifié qu'ils tenaient compte de ces aléas et de ces contraintes.

Nous avons vérifié que le plan d'affaire du porteur de projet, du candidat tenait compte des taxes applicables à un projet éolien en mer en France. On a regardé l'environnement fiscal et vérifié que le producteur avait tout pris en compte, que son mandat juridique entre les différentes personnes qu'il pouvait représenter, le groupement d'entreprises par exemple, et s'il connaissait des fournisseurs, si ce montage juridique était pertinent est solide. Nous avons regardé les capacités financières pour réaliser l'investissement. Et nous avons regardé que le plan d'affaires était audité par un auditeur indépendant. Nous avons vérifié qu'il ne faisait pas l'objet de réserves significatives. L'objectif était de

vérifier que dans le montage total du projet qui nous était présenté, on attribuait une note pour estimer la confiance que nous pouvions avoir dans le fait que le producteur pourrait réaliser ces projets. Et donc, nous avons attribué des points et nous en avons attribué 10 au porteur de projet en l'occurrence sur la base de ces critères qui étaient encadrés par le cahier des charges que nous avons précisé pour noter. Nous ne pouvions pas d'éléments qui n'étaient pas prévus par le cahier des charges.

Pour terminer, je parle rapidement du coût de raccordement. Le coût de raccordement des parcs éoliens en mer est payé par les consommateurs d'électricité. Ce tarif d'utilisation permet de financer l'entretien et le développement des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Il représente environ un tiers de la facture d'électricité des ménages. C'est la tarification en général, pas pour le parc éolien de Dunkerque en particulier. Pour fixer le budget cible du raccordement à RTE, la CRE fait auditer par un tiers le budget que RTE présente. Pour vous donner un exemple, pour le parc de Saint-Nazaire de 500 mégawatts, le budget cible a été fixé à 285 millions d'euros. RTE est incité financièrement à le respecter, puisque s'il dépasse de plus de 10 % ce budget cible, une part du surcoût ne lui sera pas compensée. Et donc, si RTE est meilleur que le budget cible qui lui était proposé, RTE gagne une partie des économies qu'il a pu réaliser. Donc, on a intérêt à fixer un budget cible représentatif du coût de ce raccordement. Si je parle du coût de raccordement, c'est que pour connaître le coût total de production et d'acheminement de l'électricité pour la collectivité, il y a le budget d'État d'un côté et les consommateurs d'électricité de l'autre, il faut additionner le coût de production, en l'occurrence 44 € par mégawattheure, et le coût de raccordement. Pour les premiers parcs, par exemple pour le parc de Saint-Nazaire, c'était de l'ordre de 10 à 15 € par mégawattheure d'électricité produite. Donc, pour retrouver le coût complet, ou en tout cas pour produire et acheminer cette électricité à terre, c'est de l'ordre de 54 à 60 € par mégawattheure. Ce sont des évaluations qui sont faites sur d'autres projets. Là, c'est un projet différent avec des contraintes pour le raccordement différentes, dont RTE pourra vous exposer plus de modalités. Mais je vous donne un ordre de grandeur du coût total pour la collectivité d'un tel projet. J'ai terminé ma présentation. Je laisse la main à Madame SIMON.

M^{me} Dominique SIMON, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je pense que vous restez à notre disposition pour les questions qui ne manqueront sans doute pas. Vous avez fixé, expliqué le cadre dans lequel s'inscrivait tout projet éolien en mer et plus spécifiquement la procédure qui a conduit à allouer le projet de Dunkerque aux maîtres d'ouvrage que je vais inviter maintenant à présenter leurs projets et à détailler les aspects économiques et financiers. Je vous laisse vous présenter.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

Bonjour. Je m'appelle Xavier ARNOULD. Je suis le Directeur du projet Éolien en Mer de Dunkerque. EMD. Je suis accompagné de Maxime PLANQUE, dans la salle Zoom, qui interviendra en deuxième partie sur les retombées territoriales et à distance, en principe dans la salle Zoom, de Caroline PIGUET, notre responsable Environnement, et de Laurent SMAGGHE, notre responsable relations industrielles.

M^{me} Joan CAUVET, Directrice du projet de raccordement EMD pour RTE

Bonjour à tous. Je suis Joan CAUVET, Directrice du projet de raccordement du parc Éolien en Mer pour RTE. Ce soir, je suis accompagnée de Gaëlle MALAQUIN, de la Direction Achats de RTE, d'Alain PENNANEAC'H, qui est le Directeur du centre d'ingénierie des Hauts-de-France et, à distance, de Pascal DERACHE qui est Responsable du débat public.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

Nous allons vous présenter ce projet et ses aspects économiques, puis nous pourrions répondre à vos questions. Je m'aperçois qu'en principe, on a un film qu'on lance avant la présentation. Je ne sais pas si c'est prévu ce soir. Non, très bien. Alors, on va peut-être rappeler tout d'abord l'objectif d'atteindre 40 % de la production d'électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2030. Depuis plus de 10 ans, la filière de l'éolien en mer se met en place pour contribuer à l'atteinte de cet objectif. Vous pouvez voir sur la carte l'ensemble du projet éolien en mer sur les différentes façades maritimes. Nous avons actuellement près de 1500 mégawatts en cours de construction sur la côte atlantique à Saint-Nazaire, en Manche, à Fécamp et Saint-Brieuc. Le projet de Dunkerque s'inscrit dans cette politique nationale. Il s'inscrit également dans un territoire qui a fait sien depuis longtemps la transition énergétique, la transition écologique. Pour passer à la suite, qui sommes-nous, les acteurs du projet ? Éoliennes en Mer de Dunkerque, EMD, c'est le projet d'EDF Renouvelables, mais aussi celui de ses partenaires, Enbridge, opérateur canadien, et Innogy, maintenant RWE, opérateur allemand. Ces partenaires

bénéficient d'une longue expérience dans le domaine de l'éolien en mer dans le monde, et en particulier en Europe et au Royaume-Uni. Nous avons l'habitude de travailler ensemble depuis plusieurs années tant à l'international qu'en France. Ce retour d'expérience commun va nous être utile pour le projet de Dunkerque qui, on va le voir, va nécessiter un investissement de plus d'un milliard d'euros au total.

M^{me} Joan CAUVET, Directrice du projet de raccordement EMD pour RTE

RTE, c'est le Réseau de Transport d'Électricité en charge de l'exploitation, de la maintenance, du développement du réseau électrique de transport, et aussi en charge de l'équilibre offre-demande entre la production et la consommation, puisqu'à ce jour, l'électricité ne se stocke pas à grande échelle. Donc, on fait le lien entre la production et les centres de consommation. Sur Dunkerque, RTE a en charge le raccordement du parc éolien, et pour la première fois, la construction et l'exploitation du poste électrique en mer, ce qui va permettre d'optimiser les projets et qui fait le prolongement naturel du réseau de transport public à terre vers la mer.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

Parlons maintenant de la zone du projet. Le domaine maritime au large de Dunkerque dispose d'un très bon régime de vent, une ressource naturelle et renouvelable. Les profondeurs d'eau sont variables, mais limitées à 20 à 30 m en moyenne, ce qui est tout à fait adapté à l'éolien en mer posé. La zone du projet que vous voyez hachurée est située à l'est du territoire dunkerquois. Elle a été validée par l'État en concertation avec les parties prenantes locales. Le Grand Port Maritime de Dunkerque devrait accueillir la base de maintenance du parc. Comme cela a été dit précédemment, nous nous sommes engagés à limiter la zone d'implantation du projet à 50 km², libérant ainsi près d'un tiers de la zone définie par l'État à d'autres usages, et à installer les éoliennes à plus de 10 km des côtes contre 9 proposés dans l'appel d'offres.

M^{me} Joan CAUVET, Directrice du projet de raccordement EMD pour RTE

Pour le raccordement, on a en violet l'air d'étude du raccordement électrique dans lequel seront implantés nos ouvrages. Cette aire a été validée en préfecture en 2019 à l'issue d'une phase d'échange avec les parties représentatives du territoire. Et puis, vous pouvez voir le rectangle bleu au sein de la zone dans laquelle sera implanté le poste en mer comme défini dans le cahier des charges de l'appel d'offres.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

Passons maintenant aux caractéristiques du projet. Rappelons tout d'abord que l'intérêt d'installer des éoliennes en mer, c'est qu'il y a un régime de vent plus stable, plus régulier et plus soutenu. Cela permet d'installer des éoliennes plus puissantes. À Dunkerque, on parle de 46 éoliennes au maximum, toutes situées à plus de 10 km des côtes. Les éoliennes, vous les voyez représentées ici sous la lettre A. Au total, on aura pour le parc une puissance maximale de 600 mégawatts, ce qui nous permettra de produire de l'électricité qui correspond à la consommation électrique annuelle de près d'un million d'habitants. Les éoliennes seraient installées sur des fondations que l'on qualifie de monopieux, des grands cylindres d'acier fichés dans le sous-sol marin. Elles sont reliées entre elles par des câbles sous-marins de 66 000 volts. L'électricité produite par les éoliennes passe par ces câbles et converge vers le poste électrique en mer.

M^{me} Joan CAUVET, Directrice du projet de raccordement EMD pour RTE

Là, le raccordement prend le relais, puisqu'il consiste à créer un poste électrique en mer, ce que vous voyez au point D sur le schéma. Ce poste sert à collecter l'électricité en provenance des éoliennes et à élever le niveau de tension de 66 1000 volts à 225 000 volts pour l'acheminer de la mer vers le réseau terrestre. Pour cela, nous allons construire une double liaison d'une longueur comprise entre 20 et 25 km. Cette liaison est composée d'une partie marine, la section en E, avec des câbles qui seront enterrés dans les fonds marins, d'une partie à terre souterraine, la partie en G et reliée au point F à l'atterrissage par ce qu'on appelle une chambre de jonction, qui permet de passer de la technologie sous-marine à un câble terrestre. Ces liaisons arrivent dans un poste à terre qu'on va créer et qui va permettre de collecter cette électricité et de l'aiguiller, de l'orienter vers le réseau terrestre existant. Le point H, c'est le poste à terre, et le réseau existant est le point J.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

Passons maintenant au calendrier du projet. La zone de Dunkerque a été attribuée à EMD en juin 2019. Ce débat public marque véritablement le lancement de notre projet sur le territoire. Dans le planning tel qu'envisagé à ce jour, les autorisations nécessaires à la construction puis à l'exploitation du parc et de son raccordement devraient être délivrées à l'horizon fin 2022, début 2023. S'ensuivrait une phase de conception détaillée des ouvrages avant leur fabrication, puis leur installation en mer et à terre. La mise en service complète du parc est envisagée à l'horizon 2027 pour rentrer ensuite dans une phase d'exploitation de 30 ans. Sur quoi repose l'économie d'un projet éolien en mer ? Comme pour toute économie, cela demande de la ressource. Nous l'avons vu, nous sommes sur un site avec un très bon régime de vent, mais qu'il va falloir qualifier le plus précisément possible. Pour cela, nous allons nous baser sur des données statistiques long terme des stations Météo France. Nous allons également installer en mer des appareils de mesures qui vont couvrir à minima un cycle annuel, qui vont nous permettre de préciser les principales directions du vent. À Dunkerque, située au large de Dunkerque, à l'entrée du détroit de Calais, on a une direction du vent assez simple avec une forte dimension Sud-Ouest qu'on retrouve la majeure partie de l'année, l'été plutôt un vent d'origine Nord-Ouest. On va qualifier aussi la vitesse moyenne, les écarts types et représenter cela sous forme statistique. Une fois que l'on connaît bien la ressource en vent, on va venir superposer cette ressource avec les courbes de puissance des éoliennes. On l'a évoqué, cet appel d'offres et la législation permettent aujourd'hui au producteur de bénéficier à plein des évolutions technologiques, des innovations que le marché sera capable d'offrir. On ne connaît pas aujourd'hui le type d'éoliennes et la puissance des éoliennes qui seront installées sur le site. Mais en se basant sur les évolutions passées, on est en mesure de dire qu'à l'horizon 2027, on devrait avoir des éoliennes comprises entre 12 et 16 mégawatts de puissance unitaire. On a donc extrapolé des courbes de puissance. Basiquement, une éolienne commence à fonctionner et à produire de l'électricité à partir de 10 km/h de vent. Elle atteint sa pleine puissance, sa puissance nominale, entre 40 et 50 km/h de vent. Elle s'arrête de fonctionner à 100 km/h de vent pour des raisons de sécurité. Là, elle se met en drapeau. On a donc un plateau de puissance nominale qui est atteint à un peu au-delà de 9 mètres par seconde de vent. C'est la moyenne que l'on retrouve à Dunkerque. En superposant ces deux courbes, on est capable d'évaluer la quantité d'électricité qui sera produite en moyenne. Cela reste des prévisions. On est à plus de 2 térawattheures évalués sur le site du projet. Et cela correspond à la consommation électrique de près d'un million d'habitants.

On évalue la production. Derrière, on estime aussi en fonction des évolutions de marché, comme cela nous a été rappelé tout à l'heure, quel va être notre coût d'investissement. Pour le composant parc éolien, ce coût est évalué à un milliard d'euros. Cela correspond à ce qu'on voit aujourd'hui sur les tarifs les plus économiques dans le nord de l'Europe. C'est une baisse significative par rapport au premier parc éolien installé en France ou en cours de construction. La composition ou la décomposition de ce montant global d'investissement vous est détaillée sur la diapositive suivante. Pour le site de Dunkerque, on a plus de la moitié de cet investissement qui est dédié aux éoliennes : 60 % ici, à peu près 600 millions d'euros dédiés à la fourniture des éoliennes. Un quart de ce montant est dédié aux deux autres principaux lots : les fondations et les câbles. Le reste va permettre de couvrir les coûts de développement du projet, les coûts d'assurance et divers coûts annexes. Nous avons donc défini le montant total de l'investissement. On va ensuite s'intéresser au montant des charges d'exploitation. Les charges d'exploitation vont être réparties entre la maintenance des outils de production, la maintenance des éoliennes, qui constitue une bonne partie, près de la moitié des dépenses d'exploitation. Une partie de ces charges est dédiée, on y reviendra tout à l'heure, à la taxe sur les éoliennes en mer. Une partie est dédiée aux mesures d'accompagnement du projet et aux assurances. On connaît la ressource en vent, la production attendue, le montant de l'investissement et le coût d'exploitation. On a ici tous les éléments pour définir le tarif auquel cette électricité pourra être vendue. On l'a vu, on était dans un processus compétitif donc incité à proposer le tarif le plus bas tout en conservant une rentabilité acceptable pour un industriel. Cette méthode nous a amenés à proposer ce prix de 44 € par mégawattheure. Sans oublier que dans cette analyse globale est également pris en compte le coût du démantèlement du projet et des garanties financières seront constituées au bénéfice de l'État pour couvrir ces coûts. Le tarif de 44 € par mégawattheure intègre d'ores et déjà le coût du démantèlement du parc et de remise en état du site.

Une fois que l'on a défini ces éléments, on a vu la responsabilité du producteur qui va être de couvrir ces investissements. Comment va-t-on procéder ? Tout au long de la phase de développement qui va nous amener jusqu'à l'obtention des autorisations administratives, et jusqu'à la décision d'investissement des actionnaires du projet, ces dépenses seront prises à risques par le producteur. Ensuite, quand la décision d'investissement est prise, on va faire appel à des prêts bancaires, des

emprunts bancaires. On a une répartition d'à peu près deux tiers d'emprunts bancaires, un tiers investi par les actionnaires du projet. Les banques doivent être convaincues que la ressource en vent et la production attendue suffiront à rembourser cet emprunt. C'est cette équation qui nous a amenés au prix de 40 € par mégawattheure. On est dans ce processus compétitif avec ce tarif très agressif qui est en ligne avec les prix de marché, et avec la potentialité pour l'État de récupérer des bénéfices de la vente de l'électricité. Le pari qui a été pris par EMD est que durant les 20 années du contrat de complément de rémunération, nous allons nous attacher à rembourser les emprunts réalisés. La marge et la rentabilité du projet seront assurées sur les 10 dernières années du projet. Cela reste un pari, dans la mesure où il est très difficile de prédire à long terme ce que seront les prix d'électricité. La CRE nous a challengés dans son évaluation sur notre analyse. Aujourd'hui, on voit que c'est un projet que des industriels avec les reins solides sont capables de porter. Pendant une vingtaine d'années, les revenus serviront principalement à rembourser les emprunts. Voilà pour la partie parc éolien.

M^{me} Joan CAUVET, Directrice du projet de raccordement EMD pour RTE

Pour le raccordement, on a un coût d'investissement d'environ 400 millions d'euros, avec ce qu'il faut noter d'emblée, un des postes qui occupe environ 30 % de cette estimation, qui est la fourniture et l'installation du poste électrique en mer, ce qui est la nouveauté pour RTE. Nous avons ensuite pour environ 40 % la fourniture et l'installation des liaisons à 225 000 volts, comprenant la partition sous-marine et la partie terrestre. Puis, environ 12 % pour la fourniture et l'installation du poste électrique à terre. Le reste étant des coûts d'études et autres coûts de pilotage transverses. À noter que ces 400 millions d'euros intègrent une provision qui permet de couvrir des incertitudes et des aléas que nous aurons. Nous sommes très en amont dans le projet qui est à horizon 2027. Nous n'avons pas encore défini le tracé. Nous n'avons pas encore passé les marchés. Nous n'avons pas encore commencé les travaux. Je ne reviens pas sur le financement de nos investissements que Monsieur ELEOUET de la CRE a détaillé tout à l'heure.

M^{me} Dominique SIMON, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Il est temps maintenant de passer aux questions-réponses. Je vois des doigts qui se lèvent partout, c'est bien. On ne vous a pas perdus dans la longueur et la complexité des choses. Malgré les doigts qui se lèvent ici, je vous propose d'aller dans la salle Zoom et de demander à Sophia, l'animatrice de cette salle, de bien vouloir nous dire quelles sont les questions et remarques de ceux qui sont dans cette salle et qui sont presque avec nous, juste un peu à distance.

M^{me} Sofia ALIAMET, Animatrice salle Zoom

Bonsoir à tous. Je suis Sofia ALIAMET. J'anime la salle Zoom de la réunion de ce soir. On a reçu deux questions pour l'instant. La première posée par Xavier VILAIN qui porte sur la robustesse d'EMD et les garanties qui pourront être apportées. La deuxième posée par Myriam SANTHUNE qui parle du retard d'EDF pour la construction de l'EPR de Flamanville et qui demande comment s'assurer qu'EDF respectera les délais. Je propose de leur passer la parole. Je propose à M. VILAIN de détailler sa question, s'il veut bien activer son micro et sa caméra pour poser lui-même ces questions et que l'on puisse lui répondre.

M. Xavier VILAIN, Participant

Bonjour. C'est activé. Je voulais revenir sur la présentation de M. ELEOUET de la CRE, et notamment sur la partie robustesse financière qui compte pour 2 points sur 10 dans l'évaluation de la capacité financière du projet. Or, EMD, c'est EDF Renouvelables plus la société Innogy, qui est toute jeune et toute récente, créée en 2016, et Enbridge au Canada. Donc, c'est essentiellement EDF Renouvelables. Je voulais poser la question de la réelle robustesse financière, quand on sait qu'EDF Renouvelables, c'est le groupe EDF qui fait souvent la une des journaux pour ces problèmes financiers de plus en plus conséquents.

M^{me} Sofia ALIAMET, Animatrice salle Zoom

On va passer à la deuxième question, pour avoir des éléments de réponse, de Madame SANTHUNE. Pouvez-vous activer votre micro et votre caméra pour poser votre question ?

M^{me} Myriam SANTHUNE, Participante

Bonjour. EDF a 10 ans de retard pour l'EPR de Flamanville. Comment s'assurer qu'EDF respectera le délai ? Quand on voit le coût de l'EPR prévu initialement à 3,3 milliards, qui est désormais à 10 milliards, comment peut-on s'assurer qu'EDF respectera le coût initial ?

M^{me} Sofia ALIAMET, Animatrice salle Zoom

Voilà pour la salle Zoom. On n'a pas plus de remarques, d'observations et de questions.

M^{me} Dominique SIMON, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Pour la première question, à propos de l'évaluation de la robustesse financière, M. ELEOUET, vous étiez interpellé à travers cette question. Voulez-vous revenir vers nous ?

M. Tommy ELEOUET, Chargé de mission à la CRE

Je pense qu'EMD pourra compléter. D'une part, le groupement EMD, c'est EDF Renouvelables, mais c'est aussi Innogy et Enbridge, comme vous l'avez noté. Ce sont des entreprises qui ne sont pas des petits acteurs. Innogy, c'est une filiale de RWE, une des grandes majors de l'électricité en Allemagne. Enbridge est une entreprise qui travaille plutôt dans le pétrole. Je pense que des représentants d'EMD pourront préciser. Ce ne sont pas des petites entreprises. Nous avons dû estimer la robustesse financière et la capacité à financer l'investissement. Nous avons estimé qu'ils ont la capacité de le faire. Cela me permet de préciser un autre point qui était un peu exposé rapidement par la personne d'EMD qui a parlé précédemment : au-delà de cette note que nous avons attribuée, nous avons ouvert deux procédures pour des candidats dont nous pouvions soupçonner qu'ils proposaient un tarif anormalement bas, sous-évalué. Donc, nous avons demandé des compléments par rapport aux informations proposées. Nous avons posé des questions particulières. Nous avons eu des réponses. La conclusion, qui est disponible dans la délibération que nous avons rendue publique, est que nous avons décidé de ne pas éliminer ces offres. Nous n'avons pas d'éléments suffisants pour estimer qu'ils ne pourraient pas réaliser ce parc dans les conditions qu'ils proposaient. Une grande partie de ces éléments sont confidentiels, sous le sceau de la confidentialité dans le sens où l'on parle de la stratégie des acteurs d'éléments industriels et de secrets qui sont protégés par la loi. Nous n'avons pas pu dévoiler tous ces éléments. Je comprends votre argument, l'inquiétude que vous exprimez. Effectivement, elle a pu être la nôtre aussi au sens où nous avons ouvert une telle procédure. Mais sur l'ensemble des éléments que nous avons à notre disposition, nous ne pouvons pas démontrer qu'ils ne seront pas capables de faire le projet. Peut-être que le représentant d'EMD voudra compléter.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

En deux mots, effectivement. Vous l'avez rappelé, Innogy est une filiale du groupe RWE, un des deux principaux acteurs du marché électrique allemands. Enbridge est un des acteurs majeurs du marché énergétique nord-américain. Donc, nous sommes trois actionnaires avec des bilans très solides qui ont pour vocation de rassurer le marché bancaire auquel on fera appel au moment de la décision d'investissement. Je n'ai pas grand-chose d'autre à ajouter.

M^{me} Dominique SIMON, Membre de la Commission particulière du débat public

Puisque vous avez la parole, gardez-la pour répondre à la seconde question sur les délais et l'inquiétude de cette personne sur la tenue des délais.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

Je dirais qu'il ne m'appartient pas de commenter ce qui ne concerne pas le projet Éoliennes en Mer de Dunkerque. Concernant ce dernier, et à nouveau, on peut insister sur nos partenaires, ils bénéficient tout comme nous d'une longue expérience dans l'éolien en mer. Comme l'éolien, en termes de fabrication, d'installation, on répète plusieurs fois le même cycle. On va installer 46 fois, peut-être pas, car on va mettre 4 ou 5 éoliennes sur les bateaux, mais donc une dizaine de fois des allers-retours en mer. Aujourd'hui, quand on a commencé les premiers appels d'offres en France en 2011-2012, il y avait dans le monde un gigawatt d'éolien en mer installé. On est aujourd'hui moins de 10 ans après avec 30 gigawatts installés. On a multiplié par 30. Les acteurs avec qui nous sommes partenaires ont participé à nombre de ces projets. Donc, c'est aujourd'hui, même s'il y a de l'innovation sur la taille, les moyens, quelque chose qui est assez rodé. On est très confiant sur notre capacité à tenir les coûts qu'on a annoncés ainsi que les délais, comme cela a été rappelé. Nous avons bien factorisé notamment le risque d'aléas météo et nous avons fait en sorte de programmer l'installation en mer de tous les composants du parc en dehors de la saison hivernale complexe. Sur une année, on s'appellerait de février-mars à octobre pour installer l'ensemble de ces composants. On peut rappeler par exemple pour le dernier parc installé en Hollande, les fondations ont commencé à être installées en janvier et la mise en service du parc est intervenue en septembre. Donc là-dessus, je pense qu'on peut être rassuré sur la capacité des acteurs à tenir les coûts et les délais.

M^{me} Dominique SIMON, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci. C'est maintenant à cette salle. Il y avait des doigts levés tout à l'heure. J'espère que ça va recommencer. Je vous rappelle qu'une hôtesse va venir vous proposer le micro. Je ne sais pas si la configuration de la salle est pratique. Vous n'êtes pas supposé tenir le micro pour les raisons sanitaires que nous avons évoquées. On va voir comment cela se passe. Allez-y, j'ai un monsieur ici. Un autre là-bas. Nous allons faire par groupe de trois. Une dame là-bas. Est-ce que la personne suivante peut se préparer pour ne pas perdre de temps ? Monsieur, allez-y.

M. Bertrand DELAMBERTERIE, Retraité

Bonsoir. J'ai un commentaire et trois courtes questions autour de la rentabilité du projet. Mon commentaire, c'est de dire que sur les chiffres que vous avez présentés, je trouve qu'il y a beaucoup d'optimisme. D'abord, sur le CAPEX, l'investissement de la partie en mer, on arrive à des chiffres qui sont de 2300 € par kilowatt. Aujourd'hui, on ne sait pas trop faire. Ce sont plutôt des chiffres qu'on prévoit en étant très optimiste dans les années 2025. Voici ma première remarque. Optimisme aussi, je pense, sur la production d'électricité annuelle. J'ai regardé un peu les derniers projets qui ont été faits et les projections dans les prochaines années, et avec la puissance installée et un taux de charge 45 %, je suis arrivé plutôt à 2 térawattheures que 2,3. Enfin, optimisme aussi sur le prix de revient que vous avez estimé à 44 € par mégawattheure, prix très concurrentiel. Cela fait preuve d'un certain optimisme sur la rentabilité globale du projet.

Mes questions. La première, c'est de savoir si la rentabilité du projet est calculée sur le parc éolien en mer seul ou sur l'ensemble qui inclut la distribution, la partie présentée par Madame. La deuxième question : sur le périmètre que vous avez retenu que je ne connais pas, est-ce qu'on peut avoir une idée du taux de rentabilité interne avec l'hypothèse que vous avez faite de 44 € par mégawattheure ? Troisième question : si, finalement, on constate dans la réalité au moment de la mise en service et au bout de quelques années que le prix de marché est bien inférieur à 44 € par mégawattheure et que le prix de revient que vous obtenez est nettement supérieur à 44 € par mégawattheure, que se passe-t-il ? Quelles garanties ? Comment allez-vous faire pour tenir si les objectifs économiques ne sont pas atteints ? Je vous remercie.

M^{me} Dominique SIMON, Membre de la Commission particulière du débat public

Avant de vous asseoir, il faut me donner votre identité. Cela fait partie des règles du jeu.

M. Bertrand DE LAMBERTERIE, Retraité

Je m'appelle Bertrand DE LAMBERTERIE et je suis retraité à Dunkerque.

M^{me} Dominique SIMON, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. J'avais dit trois questions. Monsieur en a déjà posé trois. Monsieur, s'il vous plaît. Veuillez-vous lever et déclinez votre identité avant de nous questionner.

M. Florent CAULIER, Participant

Bonjour, je m'appelle Florent CAULIER, je suis habitant et citoyen de Dunkerque. Personnellement, je ne suis pas contre les énergies renouvelables, sauf qu'en tant qu'habitant, cela me chiffonne un peu parce qu'on va avoir une pollution visuelle sur la plage. Une pollution visuelle qui se rajoute déjà aux pollutions visuelles industrielles qu'il y a sur la gauche de cette plage et aux pollutions atmosphériques que dégagent ces industries. Vous comprenez qu'en tant que Dunkerquois, cela m'embête de retrouver une nouvelle pollution qui sera visuelle et face à la mer. Par rapport à cela, j'avais trois questions. Je me demandais : à l'issue de ces réunions de débat public, si on faisait face à un ensemble d'inscrits plutôt contre le projet, est-ce qu'EMD serait prêt à stopper le projet ? Personnellement, j'y crois très peu. Deuxième question, par rapport à ce système de centrale de production énergétique, est-ce qu'il ne serait pas plus intelligent d'aller directement au consommateur, c'est-à-dire que le consommateur soit producteur lui-même d'énergie avec des panneaux solaires ? Est-ce qu'avec ce milliard d'euros, qui est un minimum à mon avis, qu'on va consacrer à cette centrale énergétique, on ne pourrait pas être plus intelligent et le consacrer à des productions locales d'énergie de particuliers ? En les aidant à acheter par exemple des panneaux solaires. Si je prends mon cas personnel, j'aimerais bien acheter des panneaux solaires. Quand je vois le coût, je ne peux pas les acheter. Par contre, je vois des projets à plus d'un milliard d'euros qui vont s'installer sous mes fenêtres et devant ma plage. Dernière question : est-ce qu'il serait possible à l'issue de ces réunions

de débat public de faire un référendum pour tous les Dunkerquois, qu'ils puissent prendre position sur ce débat et être aussi décisionnaires ? Je ne vois pas pourquoi ce ne serait que des élus politiques qui ne représentent pas toujours la majorité des habitants qui puissent prendre la décision seuls. Je ne comprends pas pourquoi le maître d'ouvrage prendrait cette décision. Je pense que c'est aux citoyens et aux habitants de décider. C'est pour ça que je fais la demande officielle aujourd'hui de mettre en place à la fin de ces réunions de débat public un référendum en invitant tous les Dunkerquois et les personnes impactées par ce projet. Cela peut être la région des Hauts-de-France puisqu'ils viennent souvent sur cette plage. Pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas mettre en place un référendum pour tous les habitants de la région des Hauts-de-France ?

M^{me} Dominique SIMON, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur. On va terminer avec Madame. Je vais revenir ensuite sur les questions posées par Monsieur.

M^{me} Véronique DE MIRIBEL, Retraitée

Véronique DE MIRIBEL. Il me semble que ce projet repose sur de nombreuses incertitudes. La première étant sur le montant de l'investissement qui, au départ, était de 1,4 milliard. Il serait maintenant d'un milliard d'euros. Quand on voit le montant de l'investissement uniquement pour les éoliennes, quand on dit 50 %, dans vos écrits, c'était 60 %. J'aimerais avoir des certitudes quant au montant de cet investissement. C'est une première chose. La deuxième chose : on arrive maintenant à 50 km². On était parti de bien plus de 73 km². Il semblerait à la première réunion du débat public qu'on se soit arrêté sur 73 km². Qu'en est-il ? La dernière chose concerne la durée de vie des éoliennes, parce que là aussi, il y a beaucoup d'incertitudes, puisque ce seront soi-disant des éoliennes nouvelles générations de 300 m de haut, donc de la taille de la Tour Eiffel, alors qu'actuellement fonctionnent sur le territoire des éoliennes le plus souvent de 150 m de haut. Donc, j'aimerais aussi avoir des certitudes sur la durée de vie de ces éoliennes, puisqu'on passe un jour à 30 années, le lendemain, à 20 ans. J'aimerais bien savoir ce qu'il en est exactement.

M^{me} Dominique SIMON, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Avant de demander au maître d'ouvrage de répondre à un certain nombre de ces questions, je voudrais m'arrêter sur celles qui ont été posées par le second intervenant qui ne sont pas directement dans la thématique de la soirée que nous proposons d'approfondir aujourd'hui. Cela ne veut pas dire que vos remarques, vos avis ou vos questions ne sont pas pertinents. Simplement, nous n'allons pas les traiter ce soir. Sur la question de la pollution visuelle, je vous invite à regarder ce qui a été dit lors de la réunion de 18 octobre. Nous y reviendrons sûrement dans des réunions plus générales qui auront lieu dans les territoires. Par ailleurs, sur les questions solaires, les choix énergétiques, il y aura bientôt une réunion, le 21 octobre, sur la place de l'éolien dans la production énergétique et les moyens énergétiques à disposition. Pour finir sur la question du référendum, c'est vrai que le débat public ne s'apparente pas du tout à un référendum. C'est un débat qui est là pour travailler l'argumentation et travailler les sujets qui méritent d'être pris en compte par le porteur du projet pour prendre la décision de le poursuivre ou pas. En revanche, vous avez tout à fait raison de dire que même si les choses sont assez avancées dans le cadre de ce projet, l'opportunité fait partie des choses qui sont à débattre au sein de ce débat public. Donc, nous avons bien entendu votre point de vue et nous l'enregistrerons comme tel sur notre débat. Les questions seront répondues. J'invite maintenant le maître d'ouvrage à répondre à la première série de questions extrêmement pointues sur les dépenses d'investissement et sur la rentabilité.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

Sur le calcul de la rentabilité, la question était de savoir si elle englobait l'ensemble du parc et de son raccordement ou seulement le parc. Si on revient sur la présentation qui nous a été faite par le régulateur, on a bien distingué l'aspect compétitif du parc et l'aspect plus régulateur du raccordement. Donc, la présentation sur la rentabilité concerne uniquement le composant parc éolien. Sur le niveau de production annuelle, c'était un avis. Sur le taux de rentabilité interne du projet, je ne vais pas pouvoir vous l'annoncer comme cela, car je ne vais pas dire à mes concurrents où je me suis positionné, même s'ils peuvent faire quelques calculs pour essayer de le retrouver. Le régulateur, dans son analyse et dans son avis qu'il a mentionné et qui est public, explique qu'on est aux alentours de 5,5-6 %. Cela reste très agressif. Ce sont des taux de rentabilité internes d'industriels qui sont capables d'investir sur le long terme. Que se passe-t-il si les objectifs ne sont pas atteints ? Là aussi, ce sont des questions qu'on se pose sans arrêt. On a fait subir à notre scénario de base des scénarios de stress. Que se passe-t-il si la production qu'on a évaluée, finalement, est 10 ou 15 % en

dessous ? Que se passe-t-il si on ne met pas en service à temps, mais 6 mois ou un an plus tard ? Que se passe-t-il si on n'investit pas un milliard, mais 1,2 milliard ? On fait subir au projet tous ces scénarios de stress pour s'assurer que, dans le pire des cas, on soit quand même en mesure de franchir les haies. C'est cette analyse qui a été faite, qui a été présentée à la CRE. Et la robustesse de notre analyse qui a été confirmée. On ne revient pas sur les autres questions sur l'investissement ?

M^{me} Joan CAUVET, Directrice du projet de raccordement EMD pour RTE

Je pense que c'est assez clair. C'est un milliard d'euros d'investissements pour le parc et 400 millions d'euros pour le raccordement, ce qui fait au total pour le projet 1,4 milliard.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

Concernant la zone, après concertation avec les parties prenantes locales, la zone validée par l'État et présentée à l'appel d'offres fait bien 73 km². En tant que maître d'ouvrage, nous nous sommes engagés à n'occuper que 50 km² de cette zone et donc d'en libérer un tiers pour d'autres usages. C'était un des critères évalués par le régulateur. Sur la durée de vie des éoliennes, l'industrie éolienne ne date pas d'hier. Depuis le début des années 90, on voit des éoliennes se développer, leur trajectoire augmenter significativement. Alors qu'au début, on avait des éoliennes certifiées par des organismes indépendants pour pouvoir durer 20 ans, il y a encore 4 ou 5 ans, les fournisseurs d'éoliennes se sont appuyés sur l'innovation, ont allégé le poids des composants, utilisé d'autres matériaux plus performants et ont été capables de certifier la durée de vie de leurs équipements pour une durée de 25 ans. On va aujourd'hui, quand on discute avec les principaux fabricants, qu'ils sont en mesure ou qu'ils s'attachent à concevoir des produits qui ont une durée de vie de 30 ans. Cela reste de la conception, de la certification. On a mis dans nos modèles et dans nos simulations des montants récurrents de réparation en cas de casse, comme tout un chacun le fait. Mais on a la garantie, et c'est aussi important pour les prêteurs, après les tests réalisés sur tous les composants, qu'ils sont dimensionnés pour durer 30 ans. C'est ce qui nous a amenés à proposer cette durée pour la durée d'exploitation du parc.

M^{me} Dominique SIMON, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je vois que l'heure court. Il faudrait qu'on ait du temps pour la deuxième partie pour les retombées pour le territoire. Il y avait deux personnes qui avaient levé la main. On les prend. Et puis, on passera à la deuxième partie. Qui avait levé la main ? Vous avez déjà eu la réponse ? C'est épatant. Monsieur.

M. Frédéric SERET, Participant

Bonjour, Frédéric SERET. J'ai une question un peu technique, mais qui va avoir des impacts sur le coût du projet. Ce que j'aimerais savoir, c'est ce qui vous a fait choisir un kilomètre entre les éoliennes. Je me disais bêtement que si on prenait 600 m, par exemple, cela permettrait derrière de réduire la taille de la zone des éoliennes. Cela permettrait de réduire le coût de connectique. Et puis, cela ferait plaisir aux gens, parce qu'on aurait moins d'emprise visuelle. Merci.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

Alors, pourquoi la distance de l'ordre d'un kilomètre entre chaque éolienne ? En fait, on va essayer de trouver le meilleur compromis. Vous avez raison, si on réduit cette distance, on réduit la longueur des câbles entre les éoliennes. C'est vraiment quelque chose qu'on doit factoriser. Idéalement, les éoliennes devraient être très espacées les unes des autres, parce que quand le vent passe à travers les pales d'une éolienne, derrière, il est perturbé. Donc une éolienne qui se situe derrière ou à côté d'une autre peut voir l'écoulement du vent turbulent et ne pas pouvoir en extraire toute l'énergie. Donc, cela va toujours être un compromis entre cet idéal de grandes distances, pour avoir ce qu'on appelle des écoulements laminaires desquels on peut extraire le maximum d'énergie, et cet aspect économique, comment avoir des coûts qui sont acceptables et finançables. Donc, c'est pour cela qu'on arrive à 1 km de distance. Idéalement, on serait allé à 1,4 km, 6 ou 7 diamètres. Là, on a déjà réduit au maximum ce qu'on pouvait faire pour trouver le meilleur équilibre.

M^{me} Dominique SIMON, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je propose que nous passions à la deuxième partie. Monsieur, on ne vous entendra pas si vous n'avez pas de micro.

M. Florent CAULIER, Participant

Je ne vais pas pouvoir assister à toutes les réunions de débat public, car j'ai une vie de famille et je suis un actif. Je voulais avoir réponse à mes deux questions. La première : est-ce qu'EMD est prêt à renoncer au projet en cas d'hostilité ? La deuxième s'adresse à vous. Est-ce que vous pouvez, dans le cadre réglementaire, mettre en place un référendum à l'issue de toutes les réunions de débat public ?

M^{me} Dominique SIMON, Membre de la Commission particulière du débat public

La réponse à votre deuxième question est non. Nous ne pouvons pas. Nous pouvons enregistrer votre demande. C'est ce que nous ferons.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

Est-ce qu'on est prêt à arrêter le projet ? Cela fait partie de la règle du jeu. Cela fait partie du débat. C'est une éventualité qu'on ne peut pas exclure. Si vous me le demandez personnellement, en tant que Directeur du projet, je ne préférerais pas. Mais c'est quelque chose qu'on ne peut pas exclure. Cela fait partie des aléas qui sont pris en compte. Je pense que le risque existe et il est pris en compte.

M. Laurent MARCANT, Participant

Bonsoir, je suis Laurent MARCANT. Depuis ce soir, j'écoute un peu le développé de tout cela. J'entends « hypothèse », « scénario », « évaluation », « simulation ». J'aurais une question à M. ELEOUET de la CRE. Comment pouvez-vous faire une analyse d'offre avec autant d'inconnues ?

M. Tommy ELEOUET, Chargé de mission à la CRE

Je comprends, vous avez une question légitime, mais c'est malheureusement le problème du futur. Le futur est incertain par nature. Si on veut essayer de faire un choix aujourd'hui pour un projet qui verra le jour en 2026-2027 et qui sera en exploitation jusqu'en 2056-2057, on est obligé de se projeter dans le futur et on est obligé de faire un choix sur la base de ce qui va se passer au cours de ces années-là. Donc, on est dans un contexte incertain. On est obligé de faire une évaluation. On ne peut pas être certain des calculs qu'il est possible de faire ou des évaluations qu'il est possible de faire. Mais on est obligé de le faire. Il n'existe pas d'autres moyens de prendre une décision aujourd'hui qui aura des impacts dans le futur. Donc, on le fait. Cela reste compliqué. C'est un peu déroutant, je comprends. Mais quel que soit le projet, c'est ce projet-là, mais c'est aussi tout type de projet qui peut être fait par la collectivité, l'État, ou par des particuliers et des entreprises, il y a toujours l'aspect « qu'est-ce qui va se passer dans le futur ? » On doit essayer d'évaluer au sens où on ne connaît pas le futur et on doit essayer de former aujourd'hui une image de ce que pourrait être le futur pour pouvoir prendre une décision et prendre la meilleure décision aujourd'hui pour demain. C'est un peu le cadre que l'on a. On ne peut pas s'abstraire de cela.

M^{me} Dominique SIMON, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Nous passons à la deuxième partie de cette rencontre, qui est beaucoup plus centrée sur les retombées directes pour le territoire. Donc, cette partie-là est en bas de notre agenda. Nous allons tout d'abord demander à M. Pierre GRANGÉ, qui est Chef de service à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, dite DREAL, de bien vouloir nous expliquer les mécanismes fiscaux qui prévalent pour les retombées fiscales de ce projet sur le territoire. Ensuite, nous demanderons aux maîtres d'ouvrage d'expliquer ce qu'on peut attendre de ce projet pour les territoires en matière d'activité économique, d'emploi, de formation, etc.

M. Pierre GRANGÉ, Chef de service à la DREAL des Hauts-de-France

Merci beaucoup. Je suis Pierre GRANGÉ, responsable du service en charge de l'énergie à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France, qui est le service en région qui représente le ministère de la Transition Écologique. Pour vous parler des questions de fiscalité locale, cela a été évoqué par le maître d'ouvrage, dans ses charges d'exploitation, il y a des charges fiscales. Parmi ces charges fiscales, on retrouve une taxe spécifique au parc Éolien en Mer. Une taxe a été instituée par la loi, qui est codifiée dans le Code Général des Impôts. Vous avez les références, si vous souhaitez consulter le Code Général des Impôts sur Internet. Cette taxe se fonde sur quatre principes. Le premier, c'est l'annualité. On est sur une taxe déterminée annuellement. Le deuxième, c'est le fait qu'elle soit forfaitisée. On est sur un montant forfaitaire par mégawatt installé. À titre indicatif, puisqu'on parle d'un parc qui rentrera en exploitation en 2027, le forfait 2020 est de 17 227 € par mégawatt installé, sachant qu'il est prévu que ce forfait

évolue chaque année en fonction de l'indice de valeur du produit intérieur brut, ce qui globalement correspond au taux de croissance corrigé des effets de l'inflation. Il sera, on l'espère si la croissance évolue positivement sur les 7 prochaines années, plus élevé que le montant qui est indiqué sur l'écran. Cette taxe est due par l'exploitant du parc éolien. Elle est affectée au Fonds national de compensation de l'énergie éolienne en mer. Voilà les quatre grands principes de cette taxe.

Le Fonds national de compensation répartit la taxe entre plusieurs catégories de bénéficiaires. La première catégorie à hauteur de 50 % de la manne fiscale, ce sont les communes littorales. J'y reviendrai après parce qu'il y a quelques critères que j'aurai l'occasion de présenter après. À hauteur de 35 % de la manne fiscale, ce sont les Comités des pêches. J'insiste bien sur le pluriel, puisqu'au sein des Comités des pêches, c'est 15 % pour le Comité national, 10 % pour le Comité régional et 10 % pour le Comité départemental. Vous avez 10 % de la ressource fiscale qui est affectée à l'Office français de la Biodiversité, qui est un établissement public administratif qui vient d'être créé au 1er janvier 2020, mais qui est issu du regroupement d'un ensemble d'établissements publics administratifs qui préexistaient, notamment l'Office national de l'Eau et des Milieux aquatiques et l'Agence des Aires marines protégées. Vous avez 5 % de la manne fiscale qui est destinée aux organismes de secours et de sauvetage en mer. La diapositive suivante apporte des précisions sur la part affectée aux communes du littoral. Vous avez un critère d'éligibilité, et un seul : le fait qu'on soit sur une commune littorale, qui a un accès à la mer situé à moins de 12 miles nautiques du parc éolien, d'un mât éolien qui constitue le parc. Je pense qu'à Dunkerque, vous êtes tous familiers du vocabulaire marin. Mais pour ceux qui ne le sauraient pas, c'est 22,2 km. Sur cette carte-là, on vous a affiché en bleu le périmètre du parc sans connaître précisément à cet instant quelle sera l'implantation des mâts. Vous avez en rouge en pointillé sur la frontière Ouest la limite représentée par les 12 miles nautiques, ce qui donne par recoupement la liste des communes. Les communes grisées seront les communes bénéficiaires de 50 % de cette taxe, comme je le disais précédemment. Sur les 50 % de cette taxe, ils sont répartis de la manière suivante. Vous avez pour moitié en fonction de la population. Donc, plus une commune est peuplée, plus elle aura une fraction de cette taxe-là. C'est une règle proportionnelle, une règle de 3. Pour les 50 % restants, ce sera en fonction de la distance. Plus une commune est éloignée du parc, moins elle touchera la ressource fiscale. Plus elle est proche du parc, plus elle aura une part importante.

Si j'en viens à ma dernière diapositive, j'ai essayé de vous illustrer ce que cela pourrait donner en partant du forfait applicable pour l'année 2020. Le message que j'ai affiché en gras est important. Ces chiffres n'ont pas de valeur officielle pour plusieurs raisons. D'abord, je ne suis pas le service en charge de la fiscalité. Donc, je n'ai ni la légitimité ni l'autorité pour déterminer ces montants-là. Le moment venu, ce seront les services fiscaux qui feront le calcul et qui établiront l'avis de prélèvement. Néanmoins, cela me semble intéressant de livrer quelques ordres de grandeur. La deuxième précision d'usage que j'aurais envie de faire, c'est qu'on ne connaît pas le forfait applicable l'année de la mise en service du parc, je l'ai déjà dit. Surtout, on ne connaît pas la configuration précise du parc. On connaît la zone dans laquelle les mâts seront implantés, mais on ne connaît pas encore précisément les coordonnées géographiques d'implantation des mâts. Or, cela sera important, notamment pour déterminer les questions de distance des communes littorales aux mâts. Tout cela est à prendre à titre indicatif. Ce qu'on peut dire en conclusion, c'est qu'on serait sur une taxe d'une volumétrie annuelle d'environ 10 millions d'euros au sein de laquelle 50 %, à peu près 5 millions d'euros, seraient affectés aux communes littorales, 3,5 millions d'euros affectés aux Comités des pêches, un million d'euros à l'Office français de la Biodiversité et environ 500 000 € aux organismes de secours et de sauvetage en mer.

M^{me} Dominique SIMON, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Maintenant, à vous. Dites-nous qui vous êtes avant de parler.

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renouvelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

Bonjour à tous. Comme indiqué tout à l'heure par Xavier ARNOULD, je suis Maxime PLANQUE. Je suis spécifiquement en charge des questions de concertation et d'autorisations pour le projet de parc éolien, partie EMD. Je travaille pour EDF Renouvelables. Dans cette deuxième partie, comme indiqué par Madame SIMON, l'idée est de vous détailler les retombées envisagées pour le territoire dans le cadre de ce projet de parc éolien à Dunkerque. Si on regarde la diapositive suivante, avant de regarder sur le local, on va faire un dézoom au niveau national. Cela me paraît important de resituer ce qu'il se passe à l'échelle nationale. On a évoqué tout à l'heure des appels d'offres qui ont été lancés depuis 2012-2013 par l'État français pour développer l'énergie éolienne en France. Ces appels

d'offres ont créé un élan, le lancement d'une filière éolienne en France, qui a mis du temps à se constituer, notamment au regard de nos voisins européens, mais qui est aujourd'hui une réalité. Cette filière à fin 2019 représente 3000 emplois en France. On le voit en termes de prisme géographique. Ce sont plutôt des emplois localisés sur les zones où des premiers projets ont été lancés, notamment en Atlantique Nord et au niveau de la Manche. La suite, Dunkerque est le troisième appel d'offres, doit bénéficier de cette filière. Pour vous situer le type d'acteur que l'on retrouve dans cette filière, on a 40 % de PME. On retrouve également derrière à peu près à des échelles équivalentes des entreprises de plus petite taille ou des grands groupes. C'est assez réparti. En termes d'emplois, les 3000 emplois sont principalement répartis aujourd'hui dans la chaîne de sous-traitance, notamment les industriels, les bureaux d'études, tout ce qui vient alimenter les porteurs de projets qui représentent environ 15 %. Il faut savoir qu'en 2019, 450 millions d'euros ont été investis par la filière. On l'a dit tout à l'heure. Les premiers projets français sont à peine lancés en construction. L'intérêt de cette filière française, c'est qu'elle va pouvoir s'exporter. En 2019, 69 % du chiffre d'affaires réalisé par des entreprises françaises dans le secteur de l'éolien en mer a été fait à l'export. C'est important de le souligner. Il y a évidemment des projets français et des entreprises françaises qui peuvent travailler sur ces projets. Mais l'idée est de s'ouvrir au marché européen et de pouvoir aller vers l'export.

Pour la slide suivante, l'idée est de voir comment le territoire dunkerquois, qui va accueillir ce projet si le projet se fait au large de Dunkerque, peut s'intégrer dans cette filière nationale. Ce n'est pas moi qui vais vous l'apprendre. Le Dunkerquois a un territoire avec une histoire riche au niveau industriel, au niveau portuaire. Ce sont des atouts très forts pour développer un projet de parc éolien. Certaines entreprises du Dunkerquois, on peut citer Dillinger par exemple, travaillent déjà dans la filière de l'éolien en mer française puisqu'ils vont notamment fournir le projet de Saint-Nazaire qui est actuellement en construction. On n'a pas forcément attendu le projet de Dunkerque pour voir des entreprises du Dunkerquois intégrer la filière. C'est très important. Évidemment, dans le projet de Dunkerque, notre objectif est de faire bénéficier les entreprises du territoire. Mais il ne faut pas se limiter à ce projet-là. L'idée est de regarder les projets qui se font déjà. On évoquait Saint-Nazaire, Fécamp, Courseulles, Saint-Brieuc et les projets à l'international. Le projet dunkerquois doit être un catalyseur, mais il ne faut pas s'arrêter à ce projet-là. D'autant que des volumes assez ambitieux sont annoncés par l'État français pour développer l'énergie éolienne en mer en France. Il y a un marché fort qui s'ouvre au niveau de l'éolien en mer et également pour les projets portés par les actionnaires d'EDM, je citais Saint-Nazaire et Dillinger, c'est un exemple de projet que l'on porte par ailleurs et qui pourrait bénéficier aux entreprises du Dunkerquois.

Sur la diapositive suivante, regardons maintenant dans le détail ce que représente ce projet à Dunkerque à la fois en termes de volume d'emplois et ces volumes placés dans le temps. On se situe sur la gauche de cette frise en 2020. On est au tout début du développement du projet. Ce temps de développement est relativement long. Il va durer environ 4 à 5 ans. Aujourd'hui, on est plutôt sur des effectifs assez réduits pour les missions liées par exemple au débat public, à la concertation, pour tout ce qui va être études d'impact environnementales nécessaires à l'obtention des autorisations du projet. On voit un premier jalon où ces emplois vont légèrement augmenter. Cela correspond à l'obtention des autorisations du projet. On se situe grosso modo en 2023. Au moment de l'obtention des autorisations du projet, les effectifs en termes de pilotage de projet et d'études environnementales et techniques vont s'accroître puisqu'une fois les autorisations obtenues, on l'a vu tout à l'heure dans la présentation générale du projet, vont avoir lieu toutes les démarches permettant de retenir les fournisseurs du projet, une analyse plus technique, plus poussée et plus fine du site. C'est pour cela qu'on a cette hausse. Fin de la phase de développement, on passe à la phase de chantier, de construction. C'est là où on va avoir un nombre d'emplois qui va s'accroître, à la fois au niveau des emplois en bleu chez EDM-EDF Renouvelables, mais également des emplois au niveau de nos sous-traitants. Ces sous-traitants, ce sera le fournisseur d'éoliennes avec la fabrication, l'assemblage, le transport et l'installation de ces éoliennes. Ce ne sera pas forcément qu'un seul sous-traitant, mais toute une chaîne de sous-traitance qui se déploie. La même chose pour les fondations et la même chose pour les câbles inter-éoliennes. On va ici en termes de volume et de temporalité que c'est grosso modo deux années, puisque pour le chantier, on évoquait tout à l'heure une année. C'est la partie en mer, l'installation en mer. On aura également avant cette année d'installation en mer une année de chantier à terre qui va être la fabrication des composants et leur acheminement jusqu'au poste. Ces emplois, on le voit dans la légende, aujourd'hui, on ne sait pas les localiser pour la simple raison qu'on ne connaît pas les fournisseurs de ces emplois. Quand on aura sélectionné les fournisseurs, on pourra affiner ces localisations, sachant que notre volonté est de pouvoir maximiser la sous-traitance sur le territoire. Si on passe à la phase d'exploitation et de maintenance, on le voit à droite de la frise, on a plus de certitude quant à la localisation de ces emplois, puisqu'ils seront sur

Dunkerque. EMD prévoit d'installer sa base de maintenance sur le Grand Port Maritime. Cette base de maintenance représentera une cinquantaine d'emplois pérennes sur les 30 années d'exploitation du projet. Je vais laisser la parole à RTE pour détailler ses activités.

M^{me} Joan CAUVET, Directrice du projet de raccordement EMD pour RTE

Pour RTE, c'est un enjeu fort aussi de maximiser les retombées économiques locales. Ce que je vais vous présenter, c'est une illustration des prestations dont nous allons avoir besoin pour créer le raccordement. Sur la première photo tout en haut, il s'agit de la fourniture et l'installation du poste électrique en mer qui se compose d'un top-side, là où il y a tous les matériaux électriques, la partie élevée, d'une structure métallique, appelée aussi jacket, et des fondations. Nous aurons aussi des travaux de fabrication et d'installation des liaisons sous-marines incluant les travaux à l'atterrage avec la création des chambres de connexion dont je vous ai parlé tout à l'heure avec les câbles terrestres. Ces câbles terrestres, il va falloir créer le génie civil pour les accueillir et les dérouler. Il va falloir aussi créer le poste électrique à terre avec tout un volet de terrassement, de génie civil, d'installation de bâtiments. Tout cela, c'est le périmètre non exhaustif, mais assez représentatif des prestations dont nous aurons besoin. On sait que des entreprises du territoire ont les compétences pour en partie, sur certains aspects de ces prestations, couvrir les besoins. Cela, c'est les prestations que nous aurons en phase travaux. Et puis, sur la diapositive suivante, nous aurons besoin de prestation pour toute la phase d'exploitation et de maintenance des câbles sous-marins et du poste en mer avec des campagnes de géophysique, de relevés des fonds marins, des campagnes de suivis environnementaux, mais aussi des besoins pour stocker les pièces de rechange, les câbles sous-marins et les matériels électriques. Et enfin, on aura besoin de moyens nautiques de transport.

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renouvelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

L'idée était de faire, à l'instar de ce que présente RTE, un petit focus sur cette base de maintenance implantée sur le port de Dunkerque. Cela représente une cinquantaine d'emplois locaux et pérennes pendant toute la phase d'exploitation. Le site envisagé, après discussion avec le GPMD sur la base d'une analyse de différents critères, notamment en termes d'accessibilité et de linéaire de quais disponibles, serait le quai des Monitors. Pour une base de maintenance comme celle-ci et les activités associées, dans le type d'emplois mobilisés, on va retrouver principalement des techniciens de maintenance, qui vont aller quotidiennement dans le parc éolien faire la maintenance des éoliennes, des pilotes de navire, qui vont transporter les techniciens de maintenance et les marins à bord de ces navires. On va retrouver sur la base de maintenance des techniciens de surveillance et de supervision qui seront sur la base de maintenance et n'iront pas sur le parc éolien, et également des opérateurs logistiques et les activités support assez classiques en termes de management, de secrétariat, d'ingénierie et de logistique. Au niveau de ces 50 emplois directs, on estime que cela va générer de l'ordre de 150 emplois indirects liés aux besoins de cette base de maintenance pour son fonctionnement, à la sous-traitance et à la fourniture de matériel. Si cette base est située à Dunkerque, l'idée est de se fournir au plus près sur le territoire dunkerquois.

Maintenant qu'on a vu quel était le panorama en termes d'emplois, d'activités, de volume attendu, l'idée est de vous présenter la démarche qui doit permettre de maximiser ces retombées pour le territoire dunkerquois. Ce sont des choses qui ont déjà été évoquées dans le cadre d'une réunion précédente dédiée aux industriels. On souhaitait vous rappeler ces éléments. Côté EMD, on a une équipe dédiée à ces échanges et à ces activités. On s'appuie également sur la CCI et son référent national CCI Business, qui doit nous aider à identifier les entreprises du Dunkerquois et du territoire en général qui souhaiteraient intégrer la filière. On l'a dit tout à l'heure, pour certaines, c'est déjà le cas. Pour d'autres, pas forcément. L'idée est de pouvoir toucher un maximum d'entreprises. On va s'appuyer sur la Communauté Urbaine de Dunkerque, les collectivités, le GPMD, la CCI et les agences de promotion territoriale, comme Dunkerque Promotion.

M^{me} Joan CAUVET, Directrice du projet de raccordement EMD pour RTE

Côté RTE, pour atteindre ces objectifs de maximiser les retombées économiques locales, on va travailler en lien fort avec les acteurs économiques et de l'emploi local en développant particulièrement deux axes : celui de mettre en relation les entreprises du territoire avec les contractants que nous aurons, qui fourniront les prestations principales dont je vous ai parlé tout à l'heure, mais aussi en développant des clauses d'insertion dans nos marchés. En fait, c'est une démarche que nous avons à RTE pas que sur ce projet. C'est une démarche pour laquelle nous avons reçu un label Fournisseurs par l'État. Elle s'appuie sur une Charte achats qui repose sur quatre piliers. Le premier, c'est d'entretenir une relation équilibrée avec nos fournisseurs. Le second est axé

sur la santé et la sécurité. Ce sont des priorités pour RE. Le troisième, c'est de réduire notre empreinte environnementale. Le dernier, c'est d'être acteurs du développement local. C'est ce que nous allons nous attacher à faire pour ce projet-là.

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renouvelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

Sur la diapositive suivante, on aborde la formation. On vient de voir le volet industriel, le volet entreprise. On va aborder les aspects liés à la formation. On le voit, les besoins du projet sont plutôt à moyens et longs termes. On doit bénéficier de ce temps pour anticiper les besoins en compétences et en qualifications pour ce projet. Cela passe évidemment par la formation. Cette formation s'appuie sur différents organismes et entités. On va retrouver l'enseignement supérieur et les universités, notamment l'ULCO ici localement, également les écoles d'ingénieurs, l'IMT Douai a ouvert cette rentrée un nouveau cycle de formation à Dunkerque en génie énergétique. C'est sur ce type de cursus que viendront les compétences du projet de parc éolien. Après, ce qui va concerner plutôt la formation spécifique des habilitations techniques, comme avec le centre Oléum à Dunkerque, sur des habilitations à travailler en hauteur, des certifications comme celles-ci. Et évidemment, tous les prescripteurs de l'emploi, les institutionnels qui doivent nous permettre de bien identifier le bassin des personnes en recherche d'emploi ou qui souhaiteraient changer d'emploi sur le territoire pour leur permettre d'accéder aux emplois du projet.

On va voir sur quels outils on compte s'appuyer. Évidemment, la liste n'est pas exhaustive. On est au tout début du développement du projet. Ce sont les premiers outils que l'on souhaite mettre en place. On peut notamment citer un annuaire des métiers et des formations liés à l'éolien en mer. Cet annuaire existe. Il avait été initialement produit en 2013 pour des projets antérieurs, notamment en Normandie. Ce qui s'applique là-bas s'applique tout à fait ici. L'idée serait de pouvoir mettre à jour cet annuaire. Je vous invite à le consulter. On pourra le mettre à disposition si nécessaire sur le site du débat public, puisqu'il dresse pour chaque phase du projet les différents métiers auxquels un projet va faire appel et les compétences associées et les formations qui permettent d'aboutir à ces métiers. C'est un premier type d'outil. Il y aura également des sessions d'informations, soit via les salons classiques liés à l'emploi et la formation, les forums, ou de notre propre initiative des conférences permettant de présenter et d'informer, avec notamment les prescripteurs pour organiser ce type d'événement pour le public qui souhaiterait obtenir de l'information liée à l'éolien en mer et aux métiers associés. On envisage également de présenter cette filière et les métiers associés dans les établissements scolaires à tous niveaux, mais principalement secondaires et supérieurs, pour sensibiliser un public plus jeune qui ne vient pas forcément au débat public, essayer d'aller chercher ce public qui va être concerné par ce projet. On l'a vu, le parc est exploité pendant 30 ans. C'est une filière, un projet dans lequel le public le plus jeune pourra travailler à long terme. Enfin, on mettra en place sur notre site Internet du projet un espace « ressources humaines » dans lequel seront mises les différentes offres d'emploi liées au projet, et de manière générale, sur le site d'EDF Renouvelables et EDF Recrute, l'ensemble des emplois liés au groupe.

La diapositive suivante va aborder une autre thématique qui est l'insertion. EMD, au travers de son offre, a pris l'engagement de confier 5 % des heures totales du projet en développement, en construction et en exploitation à des personnes en insertion, donc éloignées de l'emploi. Cela représente aujourd'hui de manière estimative environ 300 000 heures. Afin de permettre l'atteinte de cet objectif, le recrutement de ces personnes en insertion ne se fera pas uniquement chez EMD et EDF Renouvelables, mais également chez nos sous-traitants. Pour cela, on introduit une clause d'insertion dans l'ensemble des contrats que nous passons pour toutes les phases du projet. On va s'appuyer sur la connaissance et les compétences des structures locales, et notamment Entreprendre Ensemble Dunkerque, pour avoir un accès à ce vivier de personnes en insertion et pouvoir toucher un maximum de personnes sur le territoire qui seraient intéressées par le projet. En bas, vous retrouvez le type d'activités et de métiers qui pourraient être confiés à des personnes en insertion. Évidemment, cette liste n'est pas exhaustive. Cela va concerner les travaux potentiels d'aménagement portuaire, de la manutention. Cela peut être lié à des prestations de communication, de distribution de flyers sur des événements qu'on réaliserait, des accueils dans un espace d'information qui pourrait être ouvert autour de projet. Il y a toute une batterie de métiers qui est amenée à être enrichie. L'idée étant de pouvoir atteindre, voire dépasser, cet objectif de 5 % des heures confiées à des personnes en insertion.

On va avoir une dernière diapositive. Je ne vais pas trop m'étaler dessus puisque cela a été présenté très en détail par la DREAL. Il y a cette taxe Éoliennes en Mer qui fait partie des retombées locales puisqu'elle va être dirigée localement vers les communes littorales et les Comités régionaux et locaux

des pêches. Il y a un dernier point qu'il nous semble important de souligner. Aujourd'hui, si on sent sur le territoire que c'est un projet qui peut intéresser les riverains, EMD est prêt à ouvrir ce projet à des programmes de financement participatif. C'est quelque chose qui se fait déjà dans l'éolien en mer sur d'autres projets, notamment en Normandie, avec des organismes de financement participatif. Ce sont des campagnes qui ont remporté un certain succès. EMD est prêt à s'inscrire dans ce type de démarche s'il y a une volonté localement de pouvoir avoir accès à ce type de programme.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Comme précédemment, nous allons ouvrir le débat avec la salle. On va peut-être commencer par aller voir dans la salle Zoom s'il y a des avis, des expressions, des prises de parole souhaitées. Je crois que c'est le cas.

M^{me} Sofia ALIAMET, Animatrice salle Zoom

Nous avons deux questions. La première, de Lydie HAEGMAN qui pose plusieurs questions et propose plusieurs remarques. D'abord, sur les garanties internes de retombées économiques en rappelant que ce qu'une loi de Finances fait, elle peut le défaire aussi, en prenant l'exemple du terminal méthanier, en se posant la question des garanties sur les prestations de construction puisqu'elle rappelle qu'on a constaté par le passé que les engagements n'étaient pas toujours respectés. Enfin, elle pose la question de la pérennité des emplois.

Ensuite, on aura une deuxième question de M. VILAIN qui nous demande si des partenariats existent avec la région Hauts-de-France et s'il existe un Comité de pilotage entreprises, écoles, institutions avec des universités, des écoles ingénieurs, cela a déjà été abordé, mais aussi des centres de formation de type AFPA. Je vais proposer et Mme HAEGMAN d'activer son micro pour qu'elle puisse détailler ses remarques et ses questions à l'oral. Ensuite, M. VILAIN.

M^{me} Lydie HAEGMAN, Participante

On voit très bien que ce qu'une loi de Finances peut prévoir aujourd'hui, elle peut le défaire demain. Là, tout le projet par rapport au Dunkerquois, c'est sur cette retombée, cette manne fiscale sur les 30 années à venir. Comment garantir cette manne fiscale ? C'est le premier point. Le deuxième point : toutes les opérations de construction qu'on a vues jusque-là, que ce soit pour le terminal méthanier ou autre, c'est toujours fait par des entreprises extérieures à Dunkerque. Il n'y en a pas eu un seul Dunkerquois, peut-être pas un Français dans ces travaux. Par contre, pour la formation, on prévoit 50 personnes qui normalement devraient travailler 42 jours pour un chantier qui va durer 30 ans.

M. Xavier VILAIN, Participant

J'ai en partie obtenu réponse à mon questionnement, parce que je me demandais si EMD participait déjà en amont au financement d'action de formation en région Hauts-de-France en lien avec différentes écoles et filières sur cet éolien offshore. Des réponses ont été apportées. Au-delà, parce que j'ai beaucoup entendu parler de présentations, de sensibilisation, de communication, est-ce qu'il y a un financement ? Est-ce qu'il y a un Comité de pilotage qui réunit et définit des actions précises envers tous les acteurs ? Cette question s'adresse aussi à ARTE. Et puisque cet aspect formation a déjà trouvé des réponses, j'en profite pour questionner RTE, car je viens d'entendre parler de sécurité de la part de RTE. Je me pose une question qui sort un peu du cadre, mais sur le poste de raccordement en bord de mer, est-ce que quelque chose est prévu pour tous les aspects sécurité ? Je pense au risque de submersion marine. 30 ans, c'est loin. On ne sait pas trop comment les choses vont évoluer. Il y a aussi ces aspects de sécurité, notamment pour RTE, qui sont importants à mon sens.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Premier groupe de questions. Sur l'aspect loi de Finances, que dire d'autre ?

M. Pierre GRANGÉ, Chef de service à la DREAL des Hauts-de-France

Je pense que je vais avoir une réponse assez courte. La garantie, c'est la loi. Pour l'instant, il existe une taxe sur l'éolien en mer prévue par la loi. La loi s'applique et s'appliquera à tous les exploitants de parcs éoliens en mer, dont EMD pour le parc Éolien en Mer. Je n'ai pas beaucoup plus de précisions à apporter à la dame.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

D'une façon générale, mais cela vaut pour tout, le Parlement est maître du vote des lois et des lois de Finances. De ce point de vue-là, il peut changer demain, comme pour toute loi. Mais c'est quand même le Parlement. Sur le reste des garanties, il y a cette histoire du terminal méthanier qui a laissé de mauvais souvenirs dans la région, d'après ce que l'on a pu voir, et sur la pérennité des emplois, que pouvez-vous nous dire ?

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renewables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

Sur les garanties des retombées locales, on ne peut pas imposer le choix d'un fournisseur parce qu'il est local. Ce n'est pas un critère qu'on peut mettre en place légalement. En effet, on parlait d'information et de sensibilisation. Pour donner la chance à des entreprises locales d'intégrer le projet et au-delà du projet, la filière éolien en mer, cela passe par cette sensibilisation au secteur. Il nous semble important aussi que ces entreprises qui souhaiteraient travailler sur le projet de Dunkerque... On voit que les premiers besoins volumineux seront plutôt à échéance 2024, 2025, 2026, il y a un intérêt réel à regarder ce qui se fait par ailleurs sur d'autres projets français aujourd'hui. En ayant cette compétence qui va augmenter grâce à d'autres projets, cela renforcera les chances pour les entreprises locales de pouvoir intégrer le projet. Après, cela restera des lots attribués par une consultation. Nous avons remporté un appel d'offres avec un prix relativement compétitif. Cette compétitivité du projet va aussi s'exprimer dans les appels d'offres qu'on va lancer. L'idée très en amont, dès aujourd'hui, c'est de pouvoir expliquer à ces entreprises locales quels seront nos besoins, nos attendus en termes de certifications, de qualification, essayer d'anticiper un maximum pour que le jour où les consultations de marché seront lancées, ces entreprises locales ne découvrent pas ces offres et soient les plus performantes possible pour répondre à ces offres.

Concernant la pérennité des emplois, j'évoquais la base de maintenance sur 30 années. Le chantier aujourd'hui, c'est deux années. C'est aussi pour cela que j'évoquais la filière dans sa globalité. Aujourd'hui, une entreprise du Dunkerquois qui travaillerait et qui fournirait des éléments au projet de Dunkerque, l'idée, c'est que derrière, ces emplois sont pérennisés via d'autres projets. Le projet de Dunkerque doit être un catalyseur. Soit des entreprises sont d'ores et déjà dans cette filière, on l'a vu avec Dillinger. Cette compétence qu'ils vont avoir sur d'autres projets, ils vont pouvoir la répercuter sur le projet de Dunkerque et sur d'autres projets, qu'ils soient français ou européens. La localisation de Dunkerque est extrêmement stratégique par rapport aux zones où se développe l'éolien en mer aujourd'hui en Europe, principalement au Royaume-Uni, en Europe du Nord et la Mer du Nord dans sa globalité. Dunkerque se situe à un carrefour extrêmement stratégique pour desservir l'ensemble des projets européens. C'est en cela que les emplois qui pourraient être mobilisés pour Dunkerque deviendront pérennes, s'ils rayonnent sur d'autres projets. Il y avait une autre question concernant les actions de formation.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

C'est le deuxième groupe de question de M. VILAIN, cette fois, sur les partenariats, les Comités de pilotage et une petite question subsidiaire pour RTE, si elle n'a pas oublié, sur le poste et la sécurité, ce qui n'est pas complètement sans lien avec la formation.

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renewables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

Sur les partenariats, on va avoir deux aspects. On va voir un aspect propre à EMD. Aujourd'hui, on est au début du projet. Il y a des partenariats qui commencent à être noués, mais on est vraiment au tout début. L'idée est de pouvoir, sur tout le développement du projet, en avoir un maximum. Nous, EMD, directement, n'avons pas encore mis en place ce partenariat, car nous n'en sommes qu'au début. L'idée est de pouvoir les développer. Il y a un volet plus global à l'échelle du groupe EDF où des partenariats existent, sont déjà noués. Et l'intérêt d'avoir EDF Renewables dans l'actionnariat d'EMD est de pouvoir bénéficier de ces partenariats déjà en place. EDF a un nombre de partenaires déjà conséquent. Ils ont un réseau très bien développé. L'idée est qu'EDF Renewables et donc EMD puissent bénéficier de l'ensemble de ces partenariats. En termes de Comité de pilotage, dans le cadre de l'appel d'offres du projet, dans le cahier des charges défini par l'État est prévue la mise en place d'une Instance de Concertation et de Suivi du projet, qu'on appelle ICS. Cette instance doit être mise en place à l'issue du débat public. Elle est pilotée par la Préfecture, ici localement par la Sous-Préfecture de Dunkerque.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Est-ce qu'il est possible de développer le sigle ?

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renouvelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

ICS : Instance de Concertation et de Suivi. C'est cette instance au sein de laquelle vont être créés des groupes de travail sur de grandes thématiques : environnements, sécurité maritime, emplois, retombées, etc. C'est quelque chose qui n'est pas figé dans le marbre. Ce sont les groupes de travail envisagés pour la mise en place de l'ICS à janvier. Si le débat public fait émerger des thématiques, cela peut aussi être des thématiques qui seraient mises en place dans le cadre de cette ICS. Cela va faire office de Comité de pilotage pour que l'État puisse suivre le projet, les engagements qu'a pris EMD au travers de son offre, suivre le fait qu'on tient bien ces engagements. Au fur et à mesure du développement du projet, puis de sa construction et de son exploitation, cette ICS va continuer à vivre et servira de Comité de pilotage de l'ensemble du projet avec des thématiques dédiées.

M^{me} Joan CAUVET, Directrice du projet de raccordement EMD pour RTE

Instance dans laquelle RTE siège aussi. Concernant la question sur le poste de M. VILAIN, je pense qu'il traitait du poste à terre, puisqu'il traitait du poste en bord de mer. Je vais répondre d'abord sur cet aspect-là et puis peut-être élargir ensuite au poste en mer. Sur le poste à terre, son implantation n'est pas encore définie. Elle pourrait être à plusieurs kilomètres du bord de mer. Donc, on n'est pas tout de suite près du rivage et pas exposé aux risques de submersion. En revanche, toutes les études nécessaires pour bien dimensionner le poste lorsque l'emplacement final sera choisi seront menées. Ensuite, pour faire le lien avec la sécurité, qui est comme je l'ai rappelé un enjeu fort pour RTE, concernant le poste en mer qui est nouveau pour RTE, nous nous entourons des meilleurs spécialistes pour bien concevoir et construire en toute sécurité ce projet. Nous faisons aussi du benchmark. On travaille avec nos homologues européens pour que cette priorité soit vraiment prise en compte et traitée.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. J'ai vu des mains se lever ici tout à l'heure. On va reprendre là.

M. Florent CAULIER, Participant

Bonjour. Pour une petite remarque par rapport aux engagements et à la garantie. On a entendu les mots « idée », « engagement », « volonté ». Mais est-ce que c'est une garantie ? Je ne pense pas. La garantie de l'emploi local, surtout dans le cadre législatif européen, n'est pas garantie. Pourquoi faire appel à un emploi local qui peut coûter trois ou quatre fois plus cher qu'un emploi du Portugal ou autre ? Pourquoi est-ce qu'on ferait appel à des emplois locaux alors que d'autres coûtent moins cher ? Surtout si l'entreprise peut être en difficulté, comme c'est arrivé à Dunkerque LNG, quitte à revendre le site à un groupe belge, Fluxys, par exemple... Pourquoi est-ce qu'on aurait l'idée de prendre de l'emploi local ? Les engagements verbaux sont rarement tenus. Une nouvelle fois, je pense qu'il n'y a aucune garantie apportée. Les mots que j'ai entendus étaient « idée », « idée de formation, d'emploi local », un « engagement », « nous avons une Charte de l'emploi local »... Mais à un moment, si les difficultés sont là, je pense qu'on ne reviendra pas à l'idée de faire du local. Il faut survivre, on appellera les Roumains, les Portugais ou autre. Je l'ai vu, j'étais en contact avec les travailleurs de Dunkerque LNG... Ils se sont bien engagés sur les soutiens aux associations locales. Mais sur l'emploi local, je pense que la part est vraiment infime.

M. Pierre MARTEEL, Participant

Bonjour. Je m'appelle Pierre MARTEEL. J'ai principalement deux questions. Une première question : tout à l'heure, on a évoqué les retombées économiques du projet, notamment sur les villes de la côte. On parle principalement de 5 millions d'euros. Vous avez évoqué une règle par rapport à la distance du parc éolien pour attribuer les retombées économiques. Mais je vois des villes comme Bray-Dunes, qui ont vraiment le parc directement devant, et des villes comme Ghyvelde, pas loin de Bray-Dunes, qui pourtant bénéficieront de retombées économiques au même titre que Bray-Dunes, peut-être pas dans la même mesure. Mais je voudrais savoir comment cela a été décidé. Je vois bien que sur le territoire de Ghyvelde, il y a une petite plage. Mais cela ne sert pas à grand-chose pour le tourisme de Ghyvelde. Ensuite, une deuxième question par rapport à la deuxième partie. On évoque des retombées sur les emplois, des formations vraiment en adéquation avec l'éolien, notamment un DUT ou une école d'ingénieur. Pour ma part, j'ai fait une école d'ingénieur dans l'énergétique. Je suis à l'heure actuelle en recherche de mon premier emploi. Quand j'ai vu le projet éolien il y a quelques

temps, je me suis dit que c'était génial, que cela tombait bien pour moi. Cela pouvait m'ouvrir de belles opportunités. Au final, je me rends compte, lorsque je regarde EMD sur Internet, le siège est à Paris. Donc, je me dis que finalement, tout ce qui est étude du projet, pour les ingénieurs du Dunkerquois qui veulent travailler à Dunkerque, j'ai du mal à croire que cela va se faire. C'était mes principales questions.

M. Ricardo SANCHEZ, Représentant d'Entreprendre Ensemble

Ricardo SANCHEZ, Entreprendre Ensemble. Je tenais à préciser deux points. Le premier sur Dunkerque LNG, effectivement, pas beaucoup d'entreprises ont pu profiter de travailler sur le chantier pendant le chantier. Mais c'est 1200 personnes qui ont travaillé, Dunkerquois et Grand Littoral, sur le chantier, pendant le chantier parce qu'il y avait des clauses d'insertion dedans. C'est nous qui les fléchions, avec Pôle emploi. La deuxième précision, c'est qu'aujourd'hui, on travaille déjà avec RTE et EMD sur l'anticipation des besoins, sur le type de formations qu'il faut monter et sur la pérennité des emplois qu'on pourra emmener sur le chantier, mais aussi sur les chantiers à venir de l'éolien.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

On va faire la première série d'abord. Sur cette série de questions, allez-y. On retombe sur la question des garanties. Les emplois locaux seront-ils forcément trop coûteux pour que vous puissiez faire appel à eux ?

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renouvelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

Comme je le disais tout à l'heure, on ne peut pas mettre de garanties au sens où on ne peut pas dire : « Parce que vous êtes locaux, vous êtes sûrs de remporter le marché ». C'est ce que je disais tout à l'heure. Toute la démarche qu'on veut organiser pour sensibiliser, informer et permettre aux compétences locales d'avoir une réelle chance au moment où auront lieu les consultations, c'est là qu'est l'enjeu aujourd'hui. Après, en termes de garanties, cela ne serait pas légal de garantir tel volume d'affaires aux locaux. En revanche, c'est notre volonté, notre souhait ici... Quand on parle d'engagement, ce n'est pas juste des mots en l'air. On a pris des engagements au travers de nos réponses à l'appel d'offres sur des critères qu'on a vus tout à l'heure. Mais d'autres formes d'engagement ont été prises au travers de l'offre. L'État français est garant que ces engagements vont être tenus. Quand on parle d'engagement, c'est vraiment du concret. Ce sont des choses qu'on va devoir tenir pour avoir remporté l'appel d'offres. Il faut maintenant appliquer ce qui va nous a permis de remporter cet appel d'offres.

M^{me} Joan CAUVET, Directrice du projet de raccordement EMD pour RTE

Je vais peut-être juste apporter un complément. Effectivement, rappeler que RTE est soumis à la réglementation européenne et à la commande publique. On se doit de respecter les règles. Cela ne remet pas en cause la démarche que nous avons exposée tout à l'heure. Un autre point que je voulais ajouter : lorsqu'on va lancer notre marché, on va avoir des critères de sélection de nos fournisseurs. On va écrire des cahiers des charges. Le prix est un critère important, mais ce n'est pas le seul. Il y a aussi d'autres critères. De façon non exhaustive, on a la tenue des délais qui est importante, la qualité, la fiabilité, l'environnement et la sécurité pour revenir au sujet de tout à l'heure. Finalement, la sélection de nos contractants va se faire sur la base d'une équipe qui va sélectionner les meilleures entreprises, les meilleurs contractants, sous-traitants, pour répondre à ces appels d'offres et gagner les marchés.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Ensuite, il y avait deux questions assez différentes. La première sur les aspects fiscaux. Comment les décisions ont-elles été prises ? Le sait-on ?

M. Pierre GRANGÉ, Chef de service à la DREAL

Ce qui est prévu par le Code des Impôts, par la loi, c'est que la taxe, comme je l'ai indiqué, bénéficie à toutes les communes littorales qui ont un accès à la mer indépendamment des caractéristiques du littoral en question. Je veux dire par là qu'il soit naturel, urbanisé, industriel et indépendamment du mètre de linéaire de côte. Vous mentionnez le cas de Ghyvelde, qui a un petit accès à la mer. Au regard de la loi, Ghyvelde est éligible autant que les autres à cette taxe Éolienne en mer.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Comment cela a été décidé ? Je crois qu'il faudrait aller rechercher dans l'exposé des motifs de la loi de Finances. C'est un travail un peu compliqué à faire et un peu technique, spécialisé. Ce n'est pas impossible. Malheureusement, nous n'avons pas la réponse ici, immédiatement. On regardera. Il y avait une deuxième question de Monsieur concernant les formations, c'est-à-dire quelles chances avaient les locaux pour accéder aux formations et aux emplois.

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renewables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

Pour répondre à cette question, je vais me permettre de faire un parallèle avec mon cas personnel. Je suis originaire du Nord avec une partie de ma famille à Dunkerque et une autre partie à Lille. Je suis parti quand j'étais diplômé d'école d'ingénieur sur Paris pour travailler historiquement sur un projet éolien en mer en Normandie. C'est vrai que le fait qu'un projet sorte à Dunkerque, forcément, à titre personnel, c'était une bonne opportunité de me rapprocher un peu de mon territoire de naissance. Aujourd'hui, le siège d'EMD est basé à Paris, mais c'est aussi pour des raisons administratives. Les locaux d'EDF Renewables aujourd'hui se situent également à Paris. On est vraiment au début du projet avec très peu d'emplois mobilisés. On est quatre ou cinq personnes à travailler sur le projet. Je suis basé localement ici, dans le Nord. Après, sur la suite du projet, on va avoir de plus en plus d'emplois qui seront effectués localement. On est vraiment dans une phase de développement où on n'a pas encore d'ancrage local, à part éventuellement l'exception où je suis ici, et aussi parce que mes missions sont liées à une présence sur le territoire. Il y a une possibilité de travailler localement. Après, si vous estimez pouvoir être mobile, l'idée est de se faire une expérience ailleurs pour pouvoir revenir. Après, c'est des choix personnels. À terme, l'idée, c'est qu'il y ait des emplois locaux à la suite du développement et pendant la phase de construction.

M^{me} Joan CAUVET, Directrice du projet de raccordement EMD pour RTE

Si je peux me permettre, puisque RTE a été cité par M. MARTEEL, il y a tout un volet du raccordement. Sur ce projet, on travaille avec une équipe basée à Paris et à Lille, donc dans les Hauts-de-France. J'ai cité M. PENNANEAC'H qui est le Directeur du centre d'ingénierie des Hauts-de-France ici présent. Et donc, il y a tout à fait de quoi faire dans ces projets. Je vous invite à consulter le site RTE concernant les emplois dans ces grands projets offshore.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Monsieur, c'est surtout des précisions, je crois, plus que des questions. Cela n'appelle pas nécessairement de réponse de la part des intervenants. Deuxième série de questions.

M. Franck HELIAS, Délégué général du Medef Côte d'Opale

Bonsoir à tous, Franck HELIAS, Medef Côte d'Opale. Une question courte. Est-ce que des travaux de construction et d'assemblage de la sous-station sont envisageables à Dunkerque avant installation en mer ?

M^{me} Marjorie LANGEVIN, Participante

Marjorie LANGEVIN. Je m'intéresse plutôt à l'emploi maritime. Vous avez cité la formation, l'ULCO, l'IMT. Est-ce qu'on peut faire appel aux lycées maritimes ? On sait que la zone du parc sera sur la zone de pêche. Comment peut-on reconverter nos marins-pêcheurs ? J'ai une question très précise. Est-ce que vous pouvez m'indiquer quels sont les titres professionnels maritimes dont vous allez avoir besoin pour transporter vos techniciens de maintenance ?

M. Franck GONSSE, Secrétaire général des Dockers

Bonjour. Franck GONSSE, Secrétaire général des Dockers et élu sur le territoire. Vous nous avez présenté des grandes masses, c'est très bien, concernant les emplois. Comme vous l'avez compris, on a déjà vécu le terminal méthanier. Cela a été très compliqué pour avoir un fléchage pour du 100 % emploi dunkerquois. On a toute cette problématique des appels d'offres. On sait très bien que cela peut nous amener à ne pas avoir d'emplois de Dunkerquois ou très peu d'emplois sur le Dunkerquois. On a cette problématique d'appel d'offres. C'est vrai qu'on a vu pas mal d'étrangers sur le territoire. On aurait bien aimé que cela soit des Dunkerquois, voire même des gens des Hauts-de-France plus précisément sur cela. On a une deuxième problématique en termes d'emplois par rapport à l'éolien. Cela, on le sait tous. J'ai parlé de grandes masses exprès, on sait que sur la construction, on a raté le pas sur l'industrie de l'éolien. On a été déjà interrogés il y a plusieurs années, puisqu'on peut se rappeler que le premier débat public a eu lieu en 2016. Nous, en tant qu'organisation syndicale, on

avait émis un certain nombre de points et on avait contesté principalement l'emplacement de ce parc, mais il y avait un certain nombre de points, dont l'emploi. Dans l'emploi, si on veut vraiment développer l'emploi au niveau de l'éolien, faut-il déjà avoir une industrie de l'éolien ? On sait déjà aujourd'hui que c'est du côté du Havre que l'industrie de l'éolien va se développer. Il s'est bien développé sur la côte Ouest, du côté de Saint-Nazaire, puisqu'ils ont déjà plusieurs champs. Dans un deuxième temps, c'est du côté du Havre. Donc, on aura déjà un problème sur la masse d'emplois qu'on aurait pu avoir sur la construction. Est-ce que vous pouvez nous donner plusieurs éléments au niveau de l'emploi sur la suite de ces masses et ce détail de l'emploi, sur l'assemblage, le chargement des navires, l'arrivage et le stockage de toutes les pièces de l'éolien ? Pour la petite histoire, on a une expérience. On a fait les 110 éoliennes du large de Ramsgate, avec l'entreprise Vestas. Il y a une grosse partie de pièces détachées qui peuvent arriver sur le secteur sur les emplois au montage en mer, et ensuite, à l'entretien. Vous en avez parlé par rapport à l'entretien. Là, encore une fois, il faut espérer qu'une majorité de Dunkerquois soient fléchés. Mais ce qui nous fait peur sur le territoire, c'est que c'est tellement conditionné, ce type de chantier, de projet, et on l'a vécu... On a été d'accord pour le terminal méthanier parce qu'on était sur la valeur énergétique qu'il fallait figer et avoir sur le territoire français. Aujourd'hui, le problème, c'est que l'éolien, c'est de l'électricité. On sait qu'en France, on revend de l'électricité. On est déjà sur beaucoup de domaines de transition énergétique, puisqu'on peut parler de l'éolien ce soir, mais on a des projets de fermes pour des panneaux photovoltaïques. On est sur le gaz GNL, on est déjà avec de l'électricité et la centrale nucléaire avec par exemple, sur le port, des bateaux qu'on va brancher à quai, etc. Ce que je veux dire par là, c'est que les Dunkerquois ont le sentiment qu'on donne déjà beaucoup et qu'on a déjà assez donné de ce côté-là. Quand on voit le champ éolien, il y a pas mal de points... On a parlé de problème de pollution visuelle. Mais il y a d'autres choses qui vont venir, comme la pêche en mer, les loisirs nautiques, tout l'aspect écologique et environnemental. Là aussi, je ne vais pas rentrer dans le détail, mais il y a tout un pan au niveau environnemental et écologique sur le fait que, quand on va installer ces éoliennes en mer, on aura automatiquement aussi des problématiques de ce côté-là.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Nous allons les examiner au fil des séances à venir.

M. Franck GONSSE, Secrétaire général des Dockers

Donc, pour convaincre tout le monde, si c'est pour qu'on se retrouve avec 50 emplois, pas forcément des Dunkerquois, car ces 50 emplois, ce sera extrêmement technique et il faudra vraiment avoir anticipé l'aspect formation, donc vous le dites, aller voir avec Pôle emploi et travailler sur la formation... C'est un peu compliqué pour avoir une acceptation au niveau des Dunkerquois de ce champ éolien parce que les retombées sont difficilement traçables et envisageables pour les Dunkerquois.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur. Je vais peut-être lier la première question avec ce que vient d'exposer M. GONSSE, puisque la première question est simple et précise : construction et assemblage, quid ? Mais cela fait partie des sujets évoqués à l'instant, avec d'ailleurs une pré-réponse, puisqu'on nous dit que c'est au Havre que cela se passe. Quid du Dunkerquois ? Plus généralement, je ne vais pas reprendre tout ce qui a été indiqué par M. GONSSE. Peut-être pas trop sur l'aspect appel d'offres. L'appel d'offres, on vient d'en parler.

M^{me} Joan CAUVET, Directrice du projet de raccordement EMD pour RTE

Pour répondre à M. HELIAS, puisque la question est directement adressée à RTE, concrètement, est-ce qu'il y aura des travaux de construction de la sous-station en mer avant installation à Dunkerque ? Ce que je peux vous dire, et on l'a vu lors de la réunion la semaine dernière avec les industriels, c'est que l'envie, les compétences et les capacités d'industriels du Dunkerquois à faire une partie de ces prestations existent. On l'a bien noté. En revanche, j'en reviens au message de tout à l'heure et à la question les appels d'offres. RTE est soumis à la Directive européenne, à la commande publique et respecte un certain nombre de règles. Ce qui n'empêche pas que nous mettions en place une démarche pour mettre en relation les entreprises locales en face de nos besoins et en face des grands consortiums qui pourraient prétendre répondre à nos marchés. On va travailler sur ces mises en relation côté RTE pour essayer de maximiser les chances pour le territoire. On va appliquer notre démarche. Madame MALAQUIN va préciser, puisqu'elle est de la Direction Achats.

M^{me} Gaëlle MALAQUIN, Responsable des achats pour RTE

Pour étayer les propos et pour essayer de vous parler d'un projet qui nous tenait à cœur dans les Hauts-de-France, qui est le projet Avelin-Gavrelle, qui est un projet complètement différent, mais sur lequel la Direction Achats s'est fortement mobilisée également. C'était le renforcement ou le renouvellement de la ligne haute tension entre Lille et Arras. On a fait exactement la même démarche où on a mis en relation, on a créé des forums, on a incité aux recours aux entreprises locales. En matière d'insertion, c'est plus de 30 000 heures d'insertion en objectif. On est aujourd'hui à peu près à mi-chemin et on est à 28 000 heures. Autant vous dire qu'on va exploser les objectifs. Concrètement, on s'attache aussi au côté qualitatif de ces parcours. En partenariat avec les Maisons de l'Emploi, avec tout un programme de formation, on est aujourd'hui à huit salariés qui sont en contrat de professionnalisation, qui vont sortir avec un diplôme, une qualification, et quatre embauches directes en CDI. On fait des choses, on a des résultats. On ne peut pas s'engager au-delà pour tout ce qu'on a déjà évoqué auparavant. On va actionner les leviers qu'on connaît. On est convaincu que sur le Dunkerquois, on va réussir à faire des choses.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Pour EMD, M. SMAGGHE était présent lors du focus group industriel. Il peut éventuellement intervenir. Monsieur PLANQUE, on reste sur les questions de MM. HELIAS et GONSSE.

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renouvelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

Pour revenir sur ce que disait M. GONSSE, sur les premiers appels d'offres lancés en 2012 à 2014, l'État français avait mis, pour lancer cette filière que j'évoquais tout à l'heure, des critères imposant l'implantation de sites industriels liés au projet. Ces critères se sont traduits pour ces projets par la construction d'usines par General Electric à Saint-Nazaire et à Cherbourg et des usines au Havre par Siemens qui fabriquent des éoliennes. Ces usines vont fabriquer des éoliennes pour ces projets, mais potentiellement pour d'autres projets à l'échelle nationale et européenne. En termes d'assemblage, aujourd'hui, l'idée, c'est qu'en fonction du fournisseur d'éoliennes qui sera retenu, l'assemblage puisse se faire au plus proche de site d'implantation du projet. Pour l'appel d'offres de Dunkerque, il n'y avait pas ce critère de création d'usines. Il serait compliqué de créer une usine qui fabrique des éoliennes pour chaque projet, car là, c'est un projet de 40 éoliennes. On ne peut pas construire une usine uniquement pour 40 éoliennes. L'idée est de voir quelles autres activités peuvent être faites localement. L'assemblage en est une. Les éoliennes qui sortent des usines sont de divers composants. L'idée est de les transporter décomposés et de les réassembler au plus près du site. Cela peut faire partie des activités qui peuvent être réalisées localement. Sinon, en termes de besoins portuaires liés à l'activité de maintenance, on va avoir une partie de maintenance qui est de la maintenance préventive, quotidienne sur le bon fonctionnement des machines. On peut avoir aussi de la maintenance corrective, plus lourde, nécessitant l'acheminement de pièces de remplacement plus ou moins volumineuses qui nécessiteront la logistique portuaire pour réaliser ces maintenances plus lourdes.

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renouvelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

Merci. Avez-vous une réponse ? Souhaitez-vous des précisions complémentaires ?

M. Franck GONSSE, Secrétaire général des Dockers

Malheureusement, c'est beaucoup trop conditionné pour garantir de l'emploi. Quand j'écoute la réponse, on n'est pas sûr d'avoir des retombées, et encore moins au niveau portuaire, puisque comme vous le dites, c'est possible que cela soit fait sur un autre secteur, cet assemblage. Pourquoi il y a une inquiétude ? Quand vous parlez de « plus proche », cela peut être les ports belges. À quoi cela sert-il d'avoir un champ éolien devant chez nous si on n'a même pas le minimum de retombées en plus des 50 emplois ? Car j'ose espérer que les 50 emplois pourront être des Dunkerquois. Mais le reste, vous venez de confirmer que ce ne sera pas sur Dunkerque. Aucun intérêt pour nous, le territoire Dunkerquois.

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renewables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

Personnellement, on n'a pas d'intérêt à ce que ce soit un port belge qui remporté la mise. Comme on le disait tout à l'heure, nos fournisseurs, aujourd'hui, on ne les connaît pas. Cela va arriver plus tard dans le processus. C'est à nous d'œuvrer collectivement pour faire en sorte que ce soit les entreprises locales, et notamment le Grand Port Maritime de Dunkerque, qui puissent bénéficier de ces activités. Nous, quand on passe ces messages, on a tout intérêt à ce que, derrière, ce soit une réalité. Vous évoquez le terminal méthanier. Évidemment, l'idée, c'est de retenir ce qu'il s'est passé avant et d'apprendre de cela, de pouvoir faire en sorte que, collectivement, on œuvre tous. Nous, on va avoir des leviers activés. Mais cela va aussi dépendre du territoire, de sa volonté d'accueillir ce type d'installation et d'œuvrer avec nous pour faire en sorte que cela se passe à Dunkerque.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

S'agissant plus précisément de l'emploi maritime, la question de Madame tout à l'heure.

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renewables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

C'était une bonne remarque. Le lycée maritime, c'est un oubli de ma part pour la présentation. On a une convention avec le lycée maritime de Boulogne Le Portel. Cette convention, qui a été signée dans le cadre de l'appel d'offres, aujourd'hui est assez macro. L'idée est de la décliner derrière avec notamment des modules d'information et de sensibilisation au sein du lycée sur les métiers de l'éolien en mer. Pour vous répondre spécifiquement sur les titres professionnels maritimes, j'ai peur de vous dire quelque chose de pas forcément précis. J'ai en tête Capitaine 200, mais je ne suis pas expert de ces sujets pour les bateaux de transport de personnel. Donc, c'est des bateaux de transport de 12 à 24 personnes, voire plus. À la limite, je vous invite à reposer cette question sur plateforme du débat. On pourra vous y répondre de manière précise et détaillée en questionnant les collègues chez nous qui sont spécialistes de ces sujets.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Reste-t-il d'autres questions ? Pas pour le moment. Pour autant, le sujet n'est pas épuisé. Comme vient de le dire M. PLANQUE, vous avez tous et toutes la possibilité de continuer de participer au débat, d'abord dans les séances à venir, même si nous ne reviendrons peut-être pas aussi précisément sur les questions que nous avons vues, encore qu'au cours des réunions générales, en particulier celle du 5 novembre, ce sera certainement possible de revenir sur ces sujets puisque nous aurons un point d'étape général à une séance prévue début novembre à mi-parcours. Mais il est également possible de revenir sur le site du débat, sur la plateforme participative, pour poser des questions, faire des observations, émettre des avis, argumenter.

Donc, merci à tous d'être venus. La prochaine séance est une séance assez lourde et importante. Ce n'est pas une séance, mais deux séances qui se passeront le 15 octobre à Leffrinckoucke en deux morceaux. On a parlé tout à l'heure des aspects environnementaux et de la biodiversité. Il y aura deux sujets qui sont un petit peu différents les uns des autres : celui de la vie faune qui préoccupe énormément de personnes, en particulier les Amis des Oiseaux. Ils seront présents et interviendront. Et les milieux marins, en fin de journée. Cela se passe à Leffrinckoucke. Cela va être une réunion avec interventions de nombreux experts, qui va être assez importante et assez lourde. Puis, le 21 octobre « Associer des territoires ». Je ne reviens pas sur la description qui a été faite tout à l'heure par Dominique sur les différents types de réunions que nous avons, qui se passera à Malo-les-Bains où on parlera de la place de l'éolien offshore dans la politique énergétique. En particulier, on retrouvera les questions qui ont été posées tout à l'heure par le monsieur qui est parti. Voilà pour les prochaines étapes. Ensuite, il y aura la sécurité maritime, la navigation, puis le 5 novembre, un point d'étape. D'autres encore, mais tout cela peut encore évoluer.

Je remercie tous les participants. Je remercie Monsieur le Vice-Président de la Communauté Urbaine qui est resté avec nous jusqu'au bout. Je remercie les participants, les maîtres d'ouvrage, Messieurs ARNOULD, PLANQUE, Madame CAUVET, Madame MALAQUIN, ainsi que Monsieur GRANGÉ, bien sûr, qui s'est déplacé de Lille pour venir apporter la contribution côté État, et bien sûr, nos prestataires, Sophia, et toutes les personnes qui travaillent avec nous, notre Secrétariat général toujours particulièrement actif et présent sur nos sujets. J'ai oublié Monsieur ELEOUET, je ne sais pas s'il est parti ou pas. En tout cas, on lui transmettra nos remerciements s'il nous a déjà quittés, ce qui

est peut-être déjà le cas. À suivre. Nous ne sommes encore qu'à la quatrième station. Il y en a douze.
Bonne soirée.